

# POLICE MAGAZINE



# Le Crime de Marseille

Lire, page 12, l'enquête de notre envoyé spécial à Marseille sur le crime dont fut victime un quinquagénaire.

Ci-dessus : Gianastasio, dit " Titin ", qui vient d'être arrêté. (Nyt.)

# Morts mystérieuses

L'actrice Lantelme se noya-t-elle accidentellement ? (1)

La qualité des acteurs d'un drame ! C'est certainement l'une des causes prédominantes qui font que certaines affaires sensationnelles restent mystérieuses. Ainsi l'on n'a jamais su ce qui s'était passé sur le yacht l'*Aimée* qui, le 25 juillet 1911, remontait le Rhin et se trouvait près d'Emmerich, c'est-à-dire à la frontière germano-hollandaise, lorsqu'un drame qui devait causer une émotion considérable à Paris se produisit à son bord. L'*Aimée* était en effet la propriété d'une personnalité parisienne des plus connues, Alfred Edwards, lequel, après avoir fondé *Le Matin*, avait abandonné ce journal pour fonder en 1900 *Le Petit Sou*, journal socialiste révolutionnaire qui n'eut d'ailleurs qu'une durée éphémère.

Alfred Edwards était né à Constantinople d'un père anglais et d'une mère française : il avait eu une vie extraordinaire. Journaliste, il avait introduit en France le système du grand reportage à la façon des journaux américains. Auteur dramatique, directeur de théâtre, il eut des aventures sentimentales célèbres et des duels retentissants. Divorcé une première fois de M<sup>me</sup> Hélène Relli, il s'était encore remarié trois fois. Après avoir été séparé par les tribunaux d'abord de M<sup>me</sup> Jeanne Charcot, puis de M<sup>me</sup> Zénaïde Godebski, il avait convolé en quatrième noces avec une des plus jolies comédiennes de Paris, Marie-Claire-Hortense Fossey dite Ginette Lantelme.

Le couple Edwards-Lantelme était célèbre à Paris : lui par sa fortune et son tempérament d'homme d'affaires, audacieux et heureux, elle par sa beauté, par ses toilettes, par ses succès au théâtre, car elle avait créé la *Gamine* et les *Trois Sullanes*, par sa mère qui ne la quittait jamais, par ses bijoux et notamment par ses fameuses perles noires. Ces perles avaient d'ailleurs leur histoire que tout le monde répétait dans les coulisses de théâtre, dans les couloirs, chez les couturiers, aux courses et dans les salons de thé.

On affirmait que la belle Lantelme avait raconté elle-même les conditions quelque peu surprenantes qu'Alfred Edwards lui avait imposées pour lui faire don de ces trois perles noires, grosses comme des œufs de pigeon ! Elle aurait fait allusion à des tartines garnies d'un ..... beurre spécial qu'Alfred Edwards lui avait demandé de manger en sa présence !

On s'explique donc la stupeur des Parisiens, lorsqu'un matin ils virent lu cette dépêche communiquée au *Gaulois*, par un de ses amis, qui se trouvait lui aussi à bord du yacht d'Alfred Edwards.

Emmerich, 25 juillet, 10 heures soir. Effroyable accident, Ginette noyée. Edwards très mal. Restons ici pour rechercher corps.

Le lendemain même du jour où cette nouvelle avait été connue à Paris, le devoir professionnel m'avait conduit à Emmerich où j'appris des passagers de l'*Aimée* comment le drame s'était déroulé. Le yacht était d'ailleurs amarré au ponton de police du poste des douanes.

L'*Aimée* avait quitté Paris le 1<sup>er</sup> juillet emmenant avec M<sup>me</sup> Lantelme et Alfred Edwards, plusieurs de leurs amis, hommes et femmes. Après être passé par Compiègne, Saint-Quentin, Douai, Gand, Termonde, Amsterdam et Harlem, le yacht était arrivé à Emmerich d'où, abandonnant les eaux hollandaises, et après avoir satisfait aux règlements de la douane allemande, il était reparti pour gagner Cologne, tout en faisant escale durant la nuit. Ce fut Lantelme qui aurait choisi elle-même l'arrêt en voyant un endroit sauvage sans la moindre maison sur les rives. L'*Aimée* avait donc jeté l'ancre au milieu du fleuve et, malgré un violent orage qui se déchaîna pendant le dîner, les passagers avaient passé comme ils en avaient l'habitude, une agréable soirée, à faire de la musique, à chanter, à danser et à jouer. Au dire des témoins que j'entendis, jusqu'à une heure du matin, ce n'avait été que des rires et des chants, c'est-à-dire jusqu'à ce que Lantelme eut quitté ses hôtes pour aller faire sa toilette de nuit dans son boudoir, à côté du cabinet de travail de son mari.

Le yacht l'*Aimée* amarré dans le port d'Emmerich, le 25 juillet 1911, après que Ginette Lantelme fut tombée dans le Rhin

(1) Voir *Police-Magazine* n<sup>os</sup> 215 à 217.

En 1911, Ginette Lantelme, était l'une des plus jolies femmes et l'une des comédiennes les plus adulées du public parisien.

deux bracelets rivés à son bras et ses trois perles noires, deux aux oreilles et une à la main droite.

Les formalités furent assez longues, mais, le surlendemain, le corps embaumé, mis en bière, partait pour Paris en même temps qu'Alfred Edwards toujours invisible, mais que j'aperçus un pardessus jeté sur ses épaules, bien que nous fussions en plein été et marchant péniblement soutenu par son médecin et un ami.

Le yacht l'*Aimée* était toujours à l'amarre au poste de la douane. J'avais donc le champ libre puisqu'il n'y avait plus que l'équipage. Cette fois il me fut possible de monter à bord et le capitaine voulut bien me faire les honneurs de son bateau. La visite ne manqua pas de m'intéresser, et c'est ainsi que je pus me rendre compte que la fenêtre qu'on m'avait tout d'abord désignée et qui se trouvait à la proue du yacht côté babord, était une des baies du grand salon. En examinant de près l'un des petits carreaux de cette fenêtre, j'y vis un petit trou étoilé tel que peut en faire une balle de revolver. En ouvrant les deux battants de cette fenêtre, il n'était pas besoin de se hausser pour se pencher, et il me parut évident qu'un corps pouvait facilement basculer par-dessus la barre de cette ouverture.

Par contre dans le petit boudoir tout tendu de toile de Jouy rose, je remarquai qu'on avait déjà remplacé le fragile loquet de la porte qu'on m'avait dit avoir été enfoncée pour venir au secours de Lantelme. L'avait-on seulement remplacé ? Rien n'était dérangé dans le boudoir. Une petite chaise basse était légèrement repoussée en arrière de la table de toilette chargée de frisons et de vaporisateurs. Et tout de suite je remarquai que la fenêtre était bien haute et qu'il était manifestement impossible à un corps humain de passer par cette ouverture assez petite sans être violemment poussé par derrière.

Enfin il me sembla qu'il régnait à l'intérieur de l'appartement, de l'avant à l'arrière, une très forte odeur d'éther. Or je n'étais pas sans savoir que Lantelme faisait un usage immodéré de certaines drogues, et les vomissements dont elle souffrait souvent en étaient la conséquence. A certaines restrictions des matelots je n'eus pas de peine à conclure que l'accident de Mademoiselle était la conséquence d'une crise plus violente que les autres. On consommait beaucoup d'éther à bord de l'*Aimée*, si le mari de Lantelme n'avait aucune objection à faire la plupart du temps, il put lui arriver de manifester une violente contrariété, précisément le soir de la disparition de sa femme. Par recoupement, voilà la singulière confiance que je pus recueillir. Le drame aurait bien eu lieu à l'avant du yacht, c'est-à-dire dans le salon.

Ivre d'éther, Lantelme aurait mis son mari en colère et une violente querelle aurait éclaté entre eux, si bien que, n'étant plus maîtresse d'elle-même, la comédienne, saisissant un petit revolver, aurait tiré au hasard. Atteint légèrement au bras, Alfred Edwards, qui était un géant doué d'une force herculéenne, aurait vu rouge.

A l'avant de l'*Aimée*, on voit la large fenêtre du salon du yacht, tandis qu'on aperçoit près du ponton le hublot du cabinet de toilette par où serait tombée M<sup>me</sup> Lantelme.



M. Alfred Edwards, le célèbre journaliste qui fonda le *Petit Sou* et le *Matin*, avait épousé Ginette Lantelme.

On ne devait plus la revoir vivante ! Que s'était-il passé ? Il fallut se contenter des explications que donnèrent les hôtes de l'*Aimée*.

L'un des passagers qui occupait la cabine voisine de celle de Lantelme me fit ce récit que je reproduis mot pour mot.

Pendant quelques minutes, j'entendis Lantelme remuer chez elle. Soudain, je perçus un petit cri suivi d'un bruit semblable à une planche qui glisse. Je crus d'abord que quelqu'un des nôtres avait poussé le capot du pont. Mais, rendu inquiet par le silence qui s'était fait subitement chez ma voisine, je sortis dans le couloir et j'appelai Edwards qui n'était pas encore couché. Celui-ci me répondit que sa femme venait de lui parler et ne lui avait pas paru souffrante. Pourtant, à deux reprises j'appelai « Ginette ! Ginette ! » sans obtenir de réponse. Lantelme avait dû se trouver mal. D'un coup d'épaule l'un d'entre nous enfonça la porte qui était fermée à clef, car par habitude notre amie se verrouillait chaque fois qu'elle faisait sa toilette. Le boudoir, tout éclairé, était vide, et la fenêtre était grande ouverte. Il n'y avait personne dans la cabine. Tout d'abord nous crûmes que Lantelme avait voulu nous faire une farce et qu'elle était cachée dans son armoire à robes. Mais il fallut nous rendre compte de l'horrible vérité : la pauvre Lantelme, qui avait sans doute été prise de vomissements comme cela lui arrivait quelquefois, avait dû grimper sur une chaise, puis sur sa table de toilette afin d'atteindre la fenêtre. Elle se sera trop penchée en avant et un brusque mouvement l'aura précipitée la tête la première dans le fleuve !

Et, comme pour aller au devant de ma pensée, mon interlocuteur avait ajouté : — Ce qui arrive est inexplicable et une telle catastrophe empêche tout raisonnement. A Paris, c'est certain, on va échauffer sur cette mort tragique des histoires plus invraisemblables les unes que les autres. On va crier au suicide ou au drame ! Tout cela ne sera que calomnies !

Ce fut en vain que je tentai de voir Alfred Edwards. Il était invisible, couché, malade dans sa cabine. Il avait mandé son médecin qui, arrivé en même temps que moi de Paris, s'était enfermé avec lui dans sa cabine.

Cependant, en recueillant les diverses déclarations des hôtes du yacht, et des membres de l'équipage, je n'avisai pu m'empêcher de relever de nombreuses contradictions.

L'un m'avait dit qu'Edwards n'était pas encore couché lorsqu'il l'avait appelé ; mais un autre passager répondant à mes questions m'avait déclaré qu'Edwards s'était levé en entendant crier. S'il s'était levé, c'est donc qu'il était préalablement couché ! Autre détail qui m'avait frappé : les premiers témoins que j'avais interrogés m'avaient affirmé que le drame s'était déroulé tout à l'avant du bateau, me montrant même la fenêtre restée ouverte. Or le capitaine du yacht et les matelots m'indiquaient comme étant la fenêtre du cabinet de toilette de Mademoiselle — c'est ainsi qu'ils appelaient Lantelme — la quatrième à babord, donc assez éloignée de la proue, pour ne pas dire au milieu du yacht.

Des pêcheurs avaient ramené, paraît-il, le cadavre dans leurs filets qu'ils avaient relevés en face d'Obermœster, à trois kilomètres de l'endroit où la jolie comédienne avait dû tomber dans le Rhin. Elle était en chemise de nuit, ses cheveux enveloppés dans un petit bonnet de dentelles. Elle avait encore sur elle tous ses bijoux, un magnifique collier de perles.



Le yacht l'*Aimée* amarré dans le port d'Emmerich, le 25 juillet 1911, après que Ginette Lantelme fut tombée dans le Rhin



Devant le Tribunal correctionnel, notre collaborateur Henry Cossira témoigne dans le procès en diffamation intenté par M. Alfred Edwards (à droite) à deux publicistes.

et, saisissant Lantelme à bras le corps, il l'aurait lancée dans le Rhin dont les eaux noires se seraient refermées sur elle.

Il faut croire que les autorités allemandes n'avaient pas été sans avoir connaissance de ces détails, car elles hésitèrent beaucoup avant de laisser procéder à la mise en bière. En effet, lorsque le corps fut retrouvé, il dut rester longtemps dans l'eau retenu par une corde fixée elle-même à l'arrière d'une barque.

Lorsque le médecin d'Edwards avait demandé à la police d'Emmerich qu'il fût porté dans un dépôt mortuaire, le bourgmestre avait refusé. Il avait fallu laisser le corps dans l'eau au bout de sa corde. Il y resta toute la nuit et ne fut retiré que trente-six heures après avoir été retrouvé. Et le langrichteur de Disburg avait ordonné une autopsie que toutes les démarches ne purent empêcher. Même quand l'Amiée voulut partir pour regagner Paris, les difficultés recommencèrent, et je vis le moment où le capitaine allait se fâcher tout rouge : « Si l'on m'embête, me déclara-t-il, je retéléphone à Caillaux ».

Ainsi une haute intervention s'était incontestablement manifestée pour décider les autorités allemandes à ne pas s'intéresser plus longtemps au drame de l'Amiée.

Cette intervention et les incidents qui la provoquèrent devaient d'ailleurs être évoqués devant le tribunal correctionnel de la Seine, car Alfred Edwards intenta par la suite une action en diffamation contre deux journalistes parisiens.

Même morte, la pauvre Lantelme ne devait pas dormir en paix. Elle avait été inhumée au Père Lachaise et, de notoriété publique, son mari aurait fait placer près d'elle les bijoux dont elle était si fière. Nullement fondé, puisque Alfred Edwards devait certifier que les fameux bijoux n'avaient pas été déposés dans le cercueil, ce bruit devait exciter l'envie des violateurs de sépultures. Et, bien que le Père-Lachaise soit un cimetière particulièrement bien surveillé, à deux reprises des vampires réussirent à forcer la sépulture de la victime du drame d'Emmerich. La première fois ce fut dans la nuit du 21 au 22 décembre 1911 ; les malfaiteurs s'introduisirent dans le mausolée, fracturant la tombe, et firent une ouverture dans la bière à la hauteur de la tête de la morte. Ils s'en allèrent les mains vides, ce qui n'empêcha pas que, dans la nuit du 9 au 10 janvier 1916, d'autres bandits renouvelèrent la même tentative macabre, usant des mêmes procédés et naturellement sans plus de succès.

Quant à Alfred Edwards, il mourut le 11 mars 1914 laissant sa fortune — 5 millions — à une brillante pensionnaire de la Comédie Française qui, affirmait-il dans son testament, ne fut jamais que son amie dans le sens le plus élevé et le plus immatériel du mot.

#### La lacet d'Almeryda.

Le 6 juillet 1917, c'est-à-dire en pleine guerre, le directeur d'un journal, le *Bonnet Rouge*, qui avait mené une très violente offensive contre la guerre était l'objet d'un mandat d'amener, et, le soir même, il était écroué à la Santé, avant d'être transféré à l'infirmerie, malade, où il devait le 14 août suivant s'étrangler dans la cellule n° 13 à l'aide d'un lacet de soulier.

Eugène Bonaventure Vigo, alias Miguel Almeryda, c'était le pseudonyme choisi par son grand-père qui avait été viguer

de la république d'Andorre, était une singulière figure. Tout jeune, il s'était mêlé aux groupes anarchistes et avait collaboré au *Libertaire*. Condamné à deux mois de prison pour vol en 1900 et à un an en 1901 pour fabrication d'explosifs, il avait été l'un des signataires d'un violent manifeste anarchiste l'*Affiche Rouge*, ce qui lui avait valu trois ans de prison. Condamné à nouveau pour injures aux agents en 1907, puis de nouveau à trois ans en 1908 pour injures à l'armée, il avait encore été condamné en 1910 pour tentative de sabotage. Il avait fondé le groupe des *Jeunes Gardes* pour faire pièce aux *Camelots du Roi*. En 1913, il avait fondé le *Bonnet Rouge* qui d'hebdomadaire était devenu quotidien en 1914. Intelligent, souple, familier avec les hommes politiques les plus en vue, Almeryda émergeait largement aux fonds secrets.

Cependant, en 1916, le *Bonnet Rouge* commença à mener à Paris une campagne nettement pacifiste qui faisait pendant avec celle que la *Gazette des Ardennes* poursuivait pour jeter le découragement dans les régions évacuées. Des filiales du *Bonnet Rouge* telles que la *Nation* et la *Tranchée Républicaine* avaient même été créées pour poursuivre le même but. Paraissant régulièrement, le *Bonnet Rouge* et ses rédacteurs semblaient jouir d'une réelle impunité, lorsqu'en 1917 le Gouvernement avisé qu'un chèque de 125 000 francs de provenance allemande, avait été saisi à la frontière, adressé à l'administrateur du *Bonnet Rouge*, à un certain Duval ; le journal avait été suspendu et l'arrestation de ses rédacteurs décidée. Duval avait été appréhendé le premier, et le juge d'instruction Drioux n'avait pas tardé à signer le mandat d'amener concernant Almeryda.

La détention de ce dernier ne devait pas être de longue durée. Malade et morphinomane invétéré, il avait dû être admis à l'infirmerie de la prison de Fresnes, le jour même où il avait été transféré dans cet établissement. Depuis, son état de santé n'avait fait qu'empirer et n'avait pas tardé à faire prévoir très nettement à ceux qui l'approchaient, une issue fatale à bref délai.

Dans la matinée du 14 août vers 8 heures, le directeur de la prison, M. Pancrazi, avait été prévenu qu'Almeryda était très mal. Il alla voir le prisonnier et il envoya chercher le médecin chef. Mais celui-ci était absent, il dut faire appel au médecin major Warseggers, détaché à Fresnes pour y soigner les militaires belges détenus. Le major Warseggers arriva à la prison à 9 h. 50 et, assisté de l'aide-major Hayeur, il examina donc le malade qu'il trouva dans un état de faiblesse extrême. Cependant Almeryda, qui, la veille avait écrit au juge d'instruction pour demander sa mise en liberté provisoire, avait toute sa lucidité. Il avoua au major qu'il s'incorporait le contenu de quatre ampoules d'héroïne par vingt-quatre heures et il avait insisté pour qu'on lui apporte un pot de confitures qu'un de ses amis avait déposé la veille à son intention. On allait déférer à son désir, lorsqu'on eut la curiosité d'ouvrir le pot et d'en remuer le contenu : on y trouva des ampoules de morphine. Déjà le 13, l'aide-major Hayeur avait décidé d'administrer au malade, toutes les heures, une potion calmante.

Un détenu, nommé Bernard, fut chargé de lui faire prendre la potion et il devait déclarer qu'il s'était acquitté régulièrement de sa mission jusqu'au matin du 14 à 6 heures lorsque le nouveau gardien de jour nommé Henin était venu prendre son service. C'est à partir de ce moment où ce gardien eut relevé le détenu-infirmier que le mystère commença. Pendant toute la nuit, la cellule spéciale dans laquelle se trouvait Almeryda était restée ouverte contrairement aux règlements, de façon à permettre au détenu Bernard d'apporter la potion aux heures fixées sans déranger un gardien. Que se passa-t-il de 6 heures à 8 heures ? Le gardien Henin affirma qu'il n'avait rien remarqué de particulier dans la cellule du prisonnier, si ce n'est que celui-ci était étendu nu sur son lit, et qu'il paraissait beaucoup souffrir. Vers 8 heures, comme l'état du malade paraissait encore s'aggraver, il avait d'abord prévenu l'aide-major, puis le directeur ; c'est alors que ce dernier avait envoyé chercher le major Warseggers, lequel se retira en déclarant que le prisonnier n'avait plus que quelques instants à vivre.

De fait, Almeryda ne tarda pas à entrer dans le coma et vers midi il rendait le dernier soupir. L'aide-major Hayeur qui était demeuré à son chevet signa le bulletin de décès en concluant à une mort naturelle par hémoptysie. Le jour même où la mort d'Almeryda fut connue, M. Clemenceau dans *L'Homme Enchaîné* s'adressant à M. Ribot, président du Conseil, lui formulait cet appel : « Voilà l'ami Almeryda passé subitement de vie à trépas, mort inattendue qui pourra apporter un soulagement en certains milieux, car le personnage était bien capable de faire chanter des muets. Je pense qu'on ne nous refusera pas une explication scientifique de ce décès. »

D'autre part, le tuteur du fils d'Almeryda (âgé de neuf ans, alors et qui vient de mourir il y a quelques mois après avoir révélé d'exceptionnels dons de metteur en scène cinématographique,) manifestait son inten-

tion de déposer sans tarder entre les mains du procureur de la République une plainte contre inconnu pour assassinat. C'est qu'en quelques heures on avait eu connaissance des véritables circonstances dans lesquelles Almeryda était mort.

Profitant d'un moment d'inattention de son gardien circulant dans le couloir, Almeryda, qui ne cessait de souffrir terriblement d'une péritonite aiguë, avait fixé un lacet de soulier à un barreau de son lit et s'était passé l'autre extrémité autour du cou. Il s'était ensuite laissé choir de son lit pesamment, le poids du corps faisant pression avait tendu le cordon qui était entré dans les chairs du côté gauche du cou provoquant la strangulation. Ce furent ses râles d'agonie qui, entendus par le gardien Henin, avaient amené ce dernier à pénétrer dans la cellule. Sous l'action des piqures que lui fit alors l'aide-major Hayeur, Almeryda avait repris ses sens, et ses souffrances parurent s'atténuer. Il put alors répondre au directeur Pancrazi et au major belge qui étaient venus le voir et auxquels il ne fit aucune allusion à sa tentative de strangulation.

Qui donc avait enlevé le lacet étrangleur ? Ni le gardien Henin, ni l'aide-major Hayeur ne l'indiquèrent. Bien au contraire, le D<sup>r</sup> Hayeur avait établi son certificat en affirmant que, de 6 h. 45 à midi, il n'avait pas quitté le chevet du prévenu, cela était absolument inexact puisqu'il l'avait laissé



Miguel Almeryda qu'on trouva étranglé dans sa cellule à Fresnes, le 14 août 1917.

seul à maintes reprises et avait tenu secrètes, bien qu'en ayant été spécialement informé, les tentatives de suicide d'Almeryda.

La veille, en effet, le prisonnier avait déjà voulu s'étrangler, et l'enquête qui fut ouverte quelques jours plus tard avait pu établir qu'Almeryda, dans la nuit du 12 au 13 août, avait déjà tenté par trois fois de se suicider à l'aide de ses lacets. Il avait avoué lui-même ce fait le matin du 13 au nommé Avril chargé, avant Bernard, de lui faire des piqures. De son côté Avril avait confié le fait au gardien Henin et à un autre surveillant nommé Lerouge. Comment les lacets étaient-ils demeurés à la disposition du prisonnier ? Par un manquement grave au règlement qui oblige les gardiens à retirer la nuit les vêtements et les souliers des cellules. De plus, ce ne fut qu'après vingt-quatre heures d'enquête judiciaire que la chemise d'Almeryda — lequel était nu sur son lit — avait été rapportée par le gardien Henin qui déclara l'avoir

trouvée dans la cellule, déchirée en morceaux et nouée, ce qui permettait de supposer que le prisonnier aurait eu l'intention de s'en servir pour se suicider. En outre, le gardien Henin qui savait que les lacets avaient pu servir à une tentative de suicide les avait remis le matin du 14 dans la cellule, sans s'inquiéter de savoir si ces lacets ne serviraient pas à nouveau. De fait, Almeryda devait les reprendre pour réussir cette fois dans son projet de se donner la mort.

De son côté le directeur Pancrazi, prévenu, dès le lundi 13 août au matin, de ces premières tentatives de suicide, n'avait voulu y voir qu'un simulacre de la part du prisonnier, et il n'avait prescrit aucune des précautions qui s'imposaient.

Le 20 août 1917, M. Viviani, ministre de la Justice, avait pris connaissance du rapport médico-légal établi et signé par les D<sup>rs</sup> Vibert, Desvieux et Socquet. Les trois experts, après avoir décrit les constatations matérielles, techniques, médicales faites par eux tant sur le cadavre que dans la pièce où il se trouvait, avaient constaté sur Almeryda l'existence d'une péritonite suppurée et d'une appendicite aiguë le mettant en imminence de mort ; ils avaient décrit le sillon se trouvant sur le côté gauche du cou et interrompu sur une grande partie du côté droit, et les ecchymoses se trouvant sur le côté gauche du corps et correspondant aux mouvements désordonnés que font les pendus dans leurs convulsions. Ils avaient constaté que les lacets noués entre eux s'appliquaient exactement au sillon ; que ces lacets étaient en tresse de fil formant des lacets doubles, par conséquent, très résistants, non usagés, presque neufs, tous deux cassés par rupture et non par instrument, mesurant, l'un — qui s'était rompu en deux — 95 centimètres de long, l'autre — qui a été cassé en trois — 87 centimètres ; tous sur 8 millimètres de large.

Après avoir constaté que les lacets avaient été attachés à un barreau du lit et que la secousse avait marqué ce barreau au point de faire apparaître, parmi certaines éraillures sur le vernis, une plaque de métal que recouvrait auparavant la peinture ; après avoir constaté que la survie était scientifiquement possible et que, d'après l'enquête menée par les magistrats, elle s'était manifestée par ce fait qu'Almeryda avait parlé, réclamé, un pot de confitures, et du raisin qu'on lui donna ; les experts évincèrent l'hypothèse d'une mort naturelle et celle d'un accident.

Envisageant l'hypothèse d'un homicide, ils la repoussèrent parce qu'elle ne concordait ni avec les résultats de l'autopsie, ni avec les constatations matérielles, ni avec les données de l'enquête. Ils invoquèrent ce premier fait qu'en cas d'homicide le sillon autour du cou aurait été ininterrompu, l'agresseur l'ayant saisi tout entier avec le lacet ; tandis que le cou portait un sillon sur le côté gauche interrompu sur une grande partie du côté droit.

Les experts invoquaient cet autre fait qu'en cas d'homicide la victime se serait débattue, qu'on aurait, même en cas de lutte inégale, retrouvé sur le corps les stigmates de cette lutte qu'Almeryda aurait dénoncé l'attentat puisqu'il avait assez de lucidité et de force pour demander des confitures et du raisin.

Cependant, l'un des experts avait tenu à noter qu'il n'acceptait pas, sur tous les points, l'interprétation des données recueillies en commun, quoique les constatations matérielles concordassent parfaitement avec l'hypothèse d'un suicide et le rendaient très vraisemblable. L'hypothèse de l'homicide pourrait être envisagée au cas où il serait démontré qu'Almeryda n'aurait pu ni se défendre ni appeler.

Les trois experts avaient finalement évincé l'hypothèse de l'homicide qu'écartaient leurs constatations et ils avaient conclu que la seule hypothèse qu'ils pussent admettre était celle du suicide.

Le dépôt de ce rapport eut pour conséquences immédiates la révocation du directeur de Fresnes, la rétrogradation et le

(Suite page 4.) HENRY COSSIRA.

La mort de la cellule 13 ne put être traduite devant le Conseil de guerre de Paris avec les autres accusés du Bonnet Rouge : Goldsky (debout), Duval, qui devait être justifié (assis à droite) et, derrière lui, Jacques Landau.







En haut :  
La belle Maria dirige  
une maison de cures  
d'amaigrissement.



L'idée de la belle Maria.

— Vous ne pouvez vous imaginer, disait un jour un médecin, le nombre d'individus par ailleurs parfaitement sains d'esprit chez lesquels un certain mystère un peu trouble décuple les possibilités de plaisir.

C'est peut-être aussi une certaine forme de la pudeur qui encourage les hommes à aller là où on semble devoir leur donner autre chose que ce qu'ils attendent réellement.

Sans parler des aspects classiques de la prostitution clandestine que nous avons dénoncée chaque fois qu'il nous a été possible de le faire — lingères à domicile, fausses blanchisseuses, modistes en chambre qui se soucient fort peu de l'aiguille, du fer ou des garnitures — les spécialistes de l'amour vénal s'entendent fort bien à exploiter des travers qui font leur fortune, et la police découvre de temps à autre quelque lieu de débauche caché, où toutes les « employées » n'ont même pas toujours « le poids », c'est-à-dire l'âge réglementaire.

Il est une jeune femme qui, dans cette voie, paraît fort bien réussir. C'est une ravissante rousse, dont quelques intimes seulement savent les origines. On la dit autrichienne ; appelons-la « Maria ». Un joueur de banjo qui prétend avoir eu jadis droit à ses faveurs, m'a affirmé l'avoir connue à une époque où elle avait encore l'accent d'Agen.

La belle Maria dirige une maison de cures d'amaigrissement.

Il faut dire que cette sorte de clinique est à double fin.

L'an dernier, Maria était, paraît-il, infirmière dans une maison stilaire, mais parfaitement honorable. Elle s'aperçut vite de l'émol que sa beauté produisait parmi une clientèle exclusivement masculine. Les propositions les plus flatteuses et les plus hardies lui étaient faites fréquemment. C'est en surveillant les manettes des appareils à sudation et la montée des thermomètres que son idée lui vint. Elle fait maintenant à son tour de la publicité et dans les journaux les plus sérieux ; il n'est pas question d'art ni de « tanagras » dans ses annonces, mais de soins, entourés des meilleures garanties.

Il y a partout chez elle de bien jolies pensionnaires. Mais, dans l'hôtel de tenue si décente qu'elle a aménagé du côté d'Auteuil, vous ne percerez le mystère que si on le veut bien.

#### Le bonheur de l'obèse.

Mes 67 kilos ne me permettaient pas de sonner à la porte de Maria avec quelque apparence sérieuse. Je décidai un ami, gras et bon vivant, à aller enquêter pour moi sur place.

Quand je le revis, il m'assura « ne pas s'être embêté ».

— On m'a d'abord fait attendre dans un salon très correct, très net, me raconta-t-il ; puis, brusquement, on m'a introduit dans le bureau de la directrice... Très confortable, fleurs, atmosphère très féminine, très capiteuse, de très jolies photos de femmes, en toilettes du soir ou de plage, sur les murs. « Des camarades à moi... » m'apprit la créature magnifique qui me recevait. Tout en me posant des questions sur mon poids, mon alimentation habituelle, mes occupations, et en m'exposant ses conceptions d'ailleurs assez banales de trai-

tement contre l'obésité par de braves masseurs parfaitement étrangers sans doute à toute équivoque, elle s'arrangeait pour mettre du sex-appeal dans la conversation. Elle s'y prit si adroitement qu'au bout d'une dizaine de minutes il n'était plus question de simples bains de vapeur, mais des adorables petites femmes à qui elle avait accordé l'hospitalité et qui se trouvaient dans de gros embarras financiers. Comme les prix étaient salés, j'ai renoncé au traitement et je suis allé seulement dans un boudoir luxueux « faire un brin de conversation » avec une petite blonde comme je n'en avais jamais vu dans les maisons de joie.

— Elle vous aurait peut-être moins impressionné et vous n'auriez pas ouvert si facilement votre portefeuille si on vous l'avait présentée avec moins de raffinement.

— C'est possible !... Ce qu'il y a de sûr, c'est que j'y suis revenu pour faire la connaissance des autres avant que la police des mœurs n'aille mettre son nez de trop près là dedans. Maria, qu'on prétend commanditée par un gros transitaire ture d'opium, est en train de faire fortune. Certains clients font comme moi et, dès qu'on les affranchit, ne s'intéressent qu'aux femmes. D'autres prennent partenaire et traitement, le grand jeu quoi ! Il y en a qu'elle sent rébarbatifs à toute sollicitation sensuelle ; elle se contente alors de les envoyer directement aux masseurs qui leur font perdre consciencieusement un peu de leur graisse. Ainsi il y en a pour tous les goûts... Elle ne reçoit, d'ailleurs, que les gens d'un poids respectable !...

Il paraîtrait que « Maria » aurait fait des émules. Deux autres maisons de soins esthétiques pour hommes offrirait les mêmes avantages qu'elle. On dit même qu'une « couturière pour hommes » aurait organisé son affaire sur des bases semblables.

Si vigilante que soit la police des mœurs, elle ne peut, hélas ! traquer toutes les « clandestines ».

ROGER DE MAYNARD.

# CURES D'AMAIGRISSEMENT

DANS les pages de publicité de certains journaux spéciaux, des colonnes d'annonces conçues toutes à peu près sur le même type précisent que :  
Chez Rosette, M<sup>lle</sup> Andrée, mannequin, présente les nouveaux bas noirs artistiques à jours à 200 francs.

Ou que :  
M<sup>lle</sup> Léa vient de créer de nouvelles poses plastiques et tableaux d'art.

Ou bien encore que :  
M<sup>lle</sup> Dorothée exécute tous massages selon méthode indienne inédite.

On sait fort bien ce que cela veut dire. Nul n'ignore que ces aimables euphémismes servent à désigner, sans que la morale en souffre ouvertement, les adresses d'accueillantes maisons de plaisir tenues par de gaillardes matrones pour qui le mot artistique est une sorte de talisman en même temps qu'un paravent.

Aucun naïf ne s'égare chez les Rosette, Léa ou autres Marcelle et les visiteurs de ces « maisons d'art » savent fort bien ce qu'ils y viennent chercher et, dès la porte franchie, les choses se passent comme dans tous les « salons » où il y a de jolies filles, et qui ne sont pas bégueules...

C'est le secret de Polichinelle. Précisément, on le sait trop.

Elle s'arrange pour mettre du sex-appeal dans la conversation



# LA MAISON



*Le jardin coquet, bien entretenu. A l'infirmerie viennent finir les vieux, ceux de l'atelier des Sénateurs.*

## A l'infirmerie (1).

Il y a des barreaux aux fenêtres, bien sûr, mais, tout de même, ce n'est plus ça.

Le jardin coquet, bien entretenu, tout ce calme, cette blancheur inaccoutumée à des yeux habitués aux teintes grisâtres, cela remet l'esprit au repos en quiétude.

L'infirmerie, c'est le havre de paix et de calme où les rudesses inexorables au règlement sont obligées de faire trêve.

Celui qui est entré là, quelle que puisse être sa souffrance, sait que c'en est fini pour un temps de l'affreux automatisme qui, jusque-là, a fait pour lui la règle de journées immuablement pareilles.

Ne plus marcher en cadence, ne plus se tenir roide, au garde-à-vous à un signal, et enfin être délivré de l'inflexible règle du silence, il semble que c'est l'accomplissement d'un rêve.

— On va se refaire une santé, déclare tout prosaïquement Bérard, en prenant possession de son lit.

Accueillants, ils s'alignent en deux files, le long des murs clairs.

Huet, installé là depuis une semaine, fait les honneurs de l'endroit. Sa maladie lui permet des stages périodiques, c'est un habitué.

— Eh bien ! vous avez réussi ? dit-il à des nouveaux venus, comme pour les féliciter d'une heureuse réussite.

— Et toi, petit père, ça se recolle un peu ? lui répond familièrement l'interpellé.

Huet, qui boitille, l'infirmier l'a piqué sur un nerf, grimace en frottant sa cuisse du plat de la main :

— Euh ! Moi je ne m'en fais pas. J'ai à « gagner » assurée.

— Assuré de crever, rétorque son voisin de lit qui ne peut le souffrir.

Sans répondre, Huet tourne le dos et va porter ses paroles de bienvenue à d'autres.

A l'infirmerie, on peut causer librement et les malades en profitent pour faire une cure de bavardage.

Duval, un des anciens de la maison, il termine sa huitième année, égrène ses souvenirs.

— Dans ce lit-là, j'ai vu passer un tel... puis un tel.

De ses lèvres minces, tombent des noms qui eurent la vedette en Cour d'Assises.

— Gaubert, l'était couché dans ce lit-là. Jamais on n'a vu un homme plus fort que lui pour la fausse monnaie. L'aurait dû aller à Cayenne, l'est venu ici par faveur.

— Par faveur d'avoir dénoncé les *poles*, grogne une voix qui sort de dessous un drap.

— Possible. En tout cas, l'est ressorti les pieds devant après dix ans de peine.

Sans se lasser, Duval continue de faire appel à ses souvenirs.

Il a connu des banquiers, et d'autres personnages très bien, qui avaient des situations.

Hyperbolique, il se lance dans un éloge en la maison où il est détenu, mais oui !

— Ici, on n'envoie pas tout le monde, comme dans certaines centrales où on ne trouve guère que d'anciens clochards. C'est la meilleure maison de France.

Un silence plutôt froid indique à Duval que tout le monde ne partage pas unanimement son sentiment sur la meilleure maison de France.

Aussi s'empresse-t-il de changer de discours.

Bien des hommes qui sont là ne se connaissent pas, travaillant dans des ateliers différents, mais lui, Duval, possède sa prison sur le bout du doigt.

Et il renseigne :

— Aubert, c'est là qu'est au bout de la rangée dans son lit, faut s'méfier. D'ailleurs, on sait pourquoi qu'il est là. Moi les « affaires de mineures », j'ai jamais pu les blairer.

Son âme felleuse de vieil escroc distillait de la haine. Vieux routier des prisons, il

*Ci-contre : Un rapide passage au greffe pour la dernière formalité.*

vivait dans son élément, dans un monde qu'il lui serait peut-être dur de quitter si jamais il arrivait à sa libération.

Il y a des gens qui sont ainsi faits.

Ceux qui bavardaient de la sorte passeraient quelques jours seulement dans ce lieu de repos, puis retourneraient à l'atelier.

Il y en avait d'autres, ceux dont l'exeat serait un bulletin de décès.

L'infirmerie, c'est là aussi que viennent finir les vieux, ceux que des années de silence et de claustration ont usés jusqu'aux moelles, les vieux, les maladroits qui ont fait leur coup dur alors qu'ils allaient atteindre la cinquantaine.

Toute la nuit, dans les salles silencieuses, les quintes de toux secouent les poitrines, car la prison est une grande pourvoyance de la tuberculose.

A la tête de chaque lit, une pancarte indique le matricule, le nom du malade et le diagnostic du médecin.

En dessous, la feuille de température indique par des courbes capricieuses l'évolution au mal.

## Vivre... Mourir...

— Bah ! on en a vu d'autres. Bernard dit cela d'une petite voix sèche qu'accompagne un rire mince, pour se faire illusion sans doute.

Il en a vu d'autres pourtant lorsqu'il traînait ses guêtres au Tonkin, en Afrique, au Maroc, et la maison du silence l'a eu fina-

*La porte du quartier où j'ai passé ma dernière nuit à l'isolement.*



(1) Voir *Police-Magazine* n° 212 à 217.

*Ils descendront pour aller dormir au cimetière de la prison.*

# DU SILENCE

dans des draps blancs, Bernard raconta des histoires aux camarades, heureux de rattrapper en quelques heures des années de silence.

— Au Tonkin, une promenade ! En Afrique, une balade ! Mais au Maroc, les salopards. Ah ! ceux-là...

Brusquement, il chut dans le silence, puis dans la fièvre. Alors, on le monta à l'étage supérieur où se trouvent de petites cellules réservées aux contagieux, aux isolés.

La plupart de ceux qui montent là n'en descendent que pour aller dormir au cimetière de la prison où les emmènera Ravaud le fossoyeur, à qui la corvée procurera l'aubaine d'un quart de vin.

Par un midi ensoleillé, Bernard laissa la vie et la maison du silence, sans un mot, sans un râle, discrètement.

Avant qu'on le mit dans le suaire, il eut les honneurs de la visite du gardien-chef et du contrôleur.

En-bas, dans le jardin, des hommes se raccrochaient à la vie de toutes leurs forces, pour continuer à souffrir, sans doute.

Bourdon, un jeune de l'atelier des tailleurs, raconte pour la centième fois comment son camarade Charles lui a crevé d'un coup de ciseau sa joue gauche, raccommodée avec des agrafes.

— Il m'a sauté dessus, comme ça, sans que je m'attende à rien.

Et, malgré les regards incrédules qui le fixent, il ajoute :

— Y avait pas ça entre nous. Non, pas ça. Je le jure !

Quand tout le monde a conté son histoire, on en revient à la distraction habituelle : au décompte des jours.

Après avoir supputé le temps qui reste à faire de ceux qui sont là, on s'occupe de ceux que l'on connaît et qui, en ce moment, peinent dans les ateliers de l'immense maison.

Danjou, comme s'il prenait plaisir à tuer l'espérance en lui-même comme chez les autres, interrompt les amateurs de chiffres :

— Tous vos comptes ne prouvent rien. Personne peut dire qu'il n'attrapera pas un trente de cachot et qu'il le finira vivant. Et puis, des hommes partent... D'autres viennent les remplacer. La prison est une mangeuse d'hommes.

D'un geste de malédiction, son bras s'étend et, d'un grand geste circulaire, embrasse les bâtiments.

— C'est un malheur, dit Surugue en se levant pour remonter dans la salle chercher un peu de silence.

## Le retour à la vie.

Au bureau !

Le gardien n'eut pas besoin de me donner, et d'ailleurs il n'en fit rien, le motif de cette convocation.

J'étais arrivé à trois mois, jour pour jour, de la date de ma libération et cette certitude me suffisait. Je n'étais pas le seul d'ailleurs à me rendre au bureau du gardien-chef pour y toucher le papier tant espéré, le bon qui autorise le port de la barbe et de la moustache.

Pour les cheveux, l'autorisation ne vient qu'un peu plus tard, comme si l'Administration distribuait la jole à dose modérée, de peur qu'elle ne fasse mal, sans doute. Ce bon-là n'est accordé que quarante cinq jours avant le départ.

Un mois avant, on va à la foire aux puces. Tout le monde n'a pu conserver ses vêtements dans les transferts de sa vie de détenus, ou bien, tout comme les créatures, ont-ils subi la lente et irrémédiable usure du temps.

Dans une pièce spécialement réservée

*L'autorisation du port des cheveux, de la barbe et de la moustache.*



*L'aube luit sur les toits de la prison.*

à cet usage, des vestons, des pantalons, des chapeaux, des casquettes, des chaussures, tout un décrochez-moi ça, est offert aux clients à des prix plus que modiques.

Ceux qui n'ont besoin de rien éprouvent une autre joie, celle de retrouver leurs vêtements dans lesquels, malgré le temps écoulé, flotte encore une odeur de liberté.

Et c'est la fuitelente des jours, des heures, qui semble plus lente encore à mesure que s'approche la date tant espérée.

Au pécule !

Dernière formalité. Après celle-là, il n'y en a plus qu'une, définitive, la fuite.

Le salaire maximum d'un ouvrier de ma corporation ne dépasse pas onze francs par jour en Centrale. Et il ne faut pas oublier que cette somme ne va pas entièrement au pécule de l'intéressé.

Une moitié est attribuée à l'État et, sur le reste, cinq dixièmes sont versés au pécule disponible pour permettre les achats de cantine, cinq dixièmes au pécule de réserve qui est remis au libéré le jour de son départ, décaissement fait des frais de justice.

Quelle que soit la durée de la peine subie, tout détenu doit régler les frais de son procès, et cela réduit terriblement la somme à toucher, pour ceux qui ont encouru une condamnation relativement légère surtout.

Rappelons-le encore : en centrale, les longues peines se comptent à partir de huit ans.

Certains détenus s'en iraient les mains vides ou presque, si une loi de 1929 n'y avait mis obstacle.

Tout libéré dont le pécule ne dépasse pas trois cents francs, n'est pas tenu au paiement de ses frais de justice. Ils restent à la charge de l'État.

Trois cents francs. De quoi, par le temps qui court, vivre une semaine et se faire reléguer à coup sûr en correctionnelle.

C'est fini. Gourdon a ouvert sur nous les portes du quartier cellulaire où j'ai passé à l'isolement la dernière nuit.

Je ne suis pas seul. — Habillez-vous ! Jamais un ordre ne m'a paru plus agréable, ainsi qu'à mes compagnons de liberté.

Ils sont trois qui ne disent mot et mettent à enfiler leurs vêtements une prestesse inimaginable.

Moi aussi.

L'aube luit sur les toits de la prison.

Un rapide passage au greffe, car il reste encore une formalité à accomplir.

L'interdiction de séjour, la trique, n'est pas faite pour les chiens.

## La trique !

C'est un petit supplément de peine qu'on peut oublier, mais qu'un fourrier aux manches galonnés d'argent se charge de nous rappeler en nous remettant la liste des localités interdites, imprimée dans la maison même.

Une clef tourne dans une serrure.

— Allez et ne péchez plus.

Moi et mes compagnons, on est allé en silence vers la ville.

Dans un bar, nous avons pris ensemble

le café, puis, sur une dernière poignée de main, chacun a tiré de son côté.

A la gare, on s'est retrouvé, mais, comme si on avait craint de se retrouver ensemble, d'être obligé de se rappeler par notre présence mutuelle des heures détestables, on est monté dans des compartiments différents.

Souvenirs recueillis par  
JEAN NORMAND.

FIN

*Une clef tourne dans une serrure : « Allez et ne péchez plus ! »*



ement, tout ça parce qu'un soir, à Marseille...

Non, parbleu ! elle ne lui avait rien fait la fille, et Bernard serait bien en peine, comme il l'a dit à « messieurs les jurés », d'expliquer ce qui s'était passé.

Le certain de l'affaire, c'est que, lorsque la patronne est montée, la fille était étendue en travers du lit, un couteau dans la poitrine, et Bernard la regardait hébété.

— Un coup de bambou, messieurs les jurés !

— Dix ans de réclusion, répondirent ceux-ci qui firent remarquer leur indulgence : ils avaient voulu épargner à l'ancien colonial une dernière traversée.

Trois jours durant, allongé

# THEMIS

## au PAYS des DOLLARS

de camp) est solidement retenu au mur par deux chaînes, et son matelas est dur à souhait. Au fond, le lavabo complet, avec un rouleau de papier hygiénique fixé au mur. Enfin, un porte-manteau léger — sans doute pour éviter que le détenu ne l'utilise comme potence. La bonne vieille tradition ne veut-elle pas — *dura lex, sed lex* — qu'il gravisse son calvaire jusqu'au bout ?

Je parle, bien entendu, des ménageries d'attente installées par des municipalités aux idées larges, aux mentalités... Topaziennes, dans les grands centres, et non pas des trous sordides et infects, alvéoles malsaines percées dans les murs lépreux d'un Sing-Sing, par exemple, ou d'une quelconque jail de comté, étroite et puante autant et plus que la *soucière*, à Paris.

Dans sa cage, le prévenu ne moisit guère, au début. Impatients de faire sa connaissance, les reporters-photographes ne tardent pas à se le voir jeter en pâture, *bon gré mal gré*. Arraché de sa cage, collé contre les grilles, il subit le blop, blop, blop des lampes au magnésium qui explosent, l'aveuglant à bout portant et permettent aux objectifs de saisir sa silhouette déjà affaiblie, amenaisée par les premiers tours du formidable engrenage judiciaire. A leur tour, les cameramen du cinéma parlant le font placer devant le micro. Le petit voyage bureaux-cellule-cellule-bureaux, il le fait sans discontinuer, chaque fois qu'un témoin, convoqué en hâte par un *motor-cop* (agent motocycliste), se présente, afin de le contempler de face, de profil, de trois quarts, avec et sans chapeau, sous tous les éclairages. On l'oblige à parler afin qu'éventuellement le son de sa voix puisse être reconnu. On le force à aller et venir, à s'asseoir, à se lever, tout cela à grands renforts de bourrades, d'injures choisies avec plus ou moins de soins dans l'impénétrable vocabulaire policier américain, riche des expressions ordurières de plusieurs nations, mais où, tout de même, l'irlandais et l'italien dominent.

La cellule est nette, parfumée au phénol.

On a beaucoup parlé de la justice, ces temps derniers. Certains — qui y sont peut-être allés un peu fort — n'ont épargné à nos hommes de robe aucune critique, aucun reproche, pour ne pas dire plus.

Dans le présent reportage, dont l'impartialité égale l'exactitude, notre collaborateur décrit l'organisme judiciaire américain, qui est loin d'être parfait... et aux animateurs duquel nos « chicanaux » pourraient, pour le moins, donner quelques leçons d'humanité.

L'homme que la police américaine empêche de voir jeter dans une cellule de la ménagerie — ainsi appelle-t-on, là-bas, le couloir cellulaire bordé de cages aux barreaux peints en gris sale. La cellule est nette, parfumée au phénol. Le col (lit

De nombreuses histoires, terrifiantes autant qu'abjectes, m'ayant été contées, relativement à l'interrogatoire par la torture, dit *third degree* (troisième degré) j'avais eu la naïveté de demander à des reporters judiciaires de bien vouloir m'expliquer les secrets du premier et du deuxième degré. A cette question idiote, les reporters ne laissèrent entendre que les policiers, à force d'avoir pris l'habitude d'employer le troisième degré, avaient fini par oublier complètement les deux autres !

Cette affirmation fut appuyée de l'exemple récent d'un acquittement sensationnel prononcé par un tribunal en faveur de deux policiers, qui avaient fracturé, à coups de talon, le larynx d'un délinquant de dix-huit ans, nommé Hainey, lequel, après dix-huit heures de souffrances, avait, à l'hôpital, rendu sa petite âme de voyou.

L'un des reporters me déclara en outre que, s'il avait pu toucher un *grand* (billet de mille dollars) par individu tué ou estropié à vie par le troisième degré, rien ne lui eût été plus facile que d'acheter, sans rabais, Vanderbilt ou Rockefeller !

Le nouveau locataire de la ménagerie n'a nul besoin d'écrire à sa femme pour l'informer de son retrait de la circulation. Devançant les policiers, les reporters judiciaires, accompagnés de leurs photographes se chargent bien volontiers de cette mission, et l'accomplissent avec un enthousiasme sauvage. Ne se vantent-ils pas eux-mêmes d'être *hard boiled* (cuits durs) et d'avoir rayé le mot *taclé* de leur vocabulaire ? Moi qui vous parle, je les ai vus grimper quatre à quatre les étages, frapper à dix sur les portes, se ruier dans les appartements, véritable meute déchaînée, afin d'offrir à la femme ou aux parents d'un individu arrêté de l'argent pour l'exclusivité des déclarations.

— *Don't say a word...* Ne dites pas un mot ! Mon journal vous offre mille dollars pour l'exclusivité !

— Non ! Le mien en offre deux mille !

— Trois !

— Stop ! Mon journal paiera tous les frais du procès... *First class lawyer, n'everything...* Avocat de première classe, et tout ! Votre homme est dans le *trou* pour meurtre ! C'est le fauteuil brûlant qui l'attend ! N'hésitez pas ! J'achète vos déclarations au maximum !

Tout cela, bien entendu, au milieu des sempiternels blop, blop, blop, des éclairs de magnésium qui aveuglent la femme ou les parents après avoir aveuglé, là-bas, le prisonnier. Et tout cela aussi, je dois le souligner, avec le chapeau sur la tête, le cigare ou la cigarette à la bouche.

Plus grande encore sera la brutalité des détectives qui suivront de près les pourvoyeurs d'éditions spéciales. En quelques instants, leur troupe mal embouchée mettra tout sens dessus dessous. Je les ai vus empoinçoner les tiroirs, les élever, les retourner, éparpiller tout le contenu sur le sol, où des collègues accroupis travaillaient dans la fièvre, fouillaient dans le tas à pleines mains, froissaient les lingeries, mélangeaient les papiers, renversaient la cendre de leurs cigares, laissaient la trace de leurs doigts, piétinaient enfin le tout comme s'il se fût agi d'un monceau d'ordures. A Pittsburg, j'ai assisté à une perquisition, véritable ravage, où le *chief* détective lançait le contenu d'une armoire en l'air, rayon après rayon, sans s'apercevoir que des paquets de linge retombaient sur le berceau d'un bébé qui hurlait de terreur !

On peut d'ailleurs être assuré que cela ne se passait pas dans l'appartement d'un gangster redoutable, oh ! non...

Cuils durs, les reporters judiciaires, cuils durs, les policiers, cuils durs aussi, les *quack doctors*, les médecins marrons, vendus à la police, prêts à toutes les besognes, depuis l'établissement du certificat d'ébriété destiné à permettre de mignons chantages, jusqu'au bulletin d'autopsie truqué. C'est le médecin marron qui, au lendemain de l'interrogatoire par le troisième degré, délivre aux policiers un certificat établissant que le prisonnier, dans un accès de fureur, s'est lui-même poché les yeux, fendu les lèvres, cassé les dents. Que personne n'en croie un traître mot, peu importe... La face est sauvée, et, si elle n'est sauvée que provisoirement — parce qu'en audience publique de nombreux aveux obtenus par la torture s'effondrent, peu importe encore, puisque les conséquences, pour les policiers tortionnaires, ne seront jamais graves.

Ce récit ayant pour but de décrire

brèvement la bataille judiciaire entre l'hôte de la ménagerie et les forces qui vont se liguer pour le dissoudre, je me bornerai à affirmer, sans crainte de démentir, que, si l'individu est un « tueur » patenté, toutes les influences possibles et imaginables interviendront en sa faveur. C'est par milliers que les interventions se sont faites pour sauver du fauteuil électrique, de la corde ou de la cabine à gaz des individus dangereux, figurant sur la fameuse liste des ennemis publics. Je dois reconnaître d'ailleurs qu'en matière de crime ces interventions ont souvent été inutiles. En murmurant, le condamné s'assoit sur le fauteuil sans murmurer. Ne sait-il pas que, si la loi de l'*underworld* oblige ses puissants protecteurs à le tirer d'affaire pour une escroquerie, un vol, voire une attaque à main armée, elle ne les oblige nullement à intervenir en cas de meurtre !

Et puis, n'est-ce pas, tous les policiers, tous les magistrats, tous les politiciens américains ne sont pas pourris, tant s'en faut.

Certes, il y en a beaucoup, beaucoup trop. La chronique l'a rapporté, avec, hélas, des milliers d'exemples, non seulement depuis la prohibition, mais bien avant la guerre ! N'est-ce point en 1906 qu'éclata le scandale de San Francisco, dévoilant les agissements d'une municipalité et d'une police pourries à 90 p. 100 ? N'est-ce point en 1913 que le bourreau de New-York dut se résoudre à électrocuter le lieutenant de police Beckett, reconnu coupable d'avoir fait réduire à l'état clandestin le torse de Rosenthal, un tenancier de tripots d'écumoire qui se faisait tirer l'oreille pour verser la dime ?

Passons. Si l'individu arrêté n'est pas protégé, ce qui veut dire qu'il n'est qu'un criminel occasionnel, recours à un avocat de toute première classe. Que les « officiels » qui vont le faire passer dans le sentier rempenné pas grand-chose à son sort. A défaut de la protection des *bosses*, à défaut du coup de main des policiers tarés, ce criminel vulgaire va bénéficier, autant que faire se peut, d'un traitement légal correct.

Ou plutôt, pour être exact, d'un traitement légal à-dire que le *district attorney* va faire l'impossible pour obtenir sa condamnation à mort !

Au bout de quelques jours, les reporters judiciaires, les détectives, les médecins marrons, l'hôte de la ménagerie les connaît parfaitement. L'antipathie glorieuse distingue les uns des autres du premier coup d'œil. En faisant connaissance avec l'*assistant district attorney* (Substitut du procureur), il va éprouver la première surprise agréable depuis son incarcération.

Le bureau où on le reçoit est vaste, bien éclairé. Une dactylo aux cheveux blond platine, aux bas de soie une vaste table s'abrite le substitut, un jeune athlète Est-ce parce qu'on est au douzième étage que les fenêtres n'ont pas de barreaux ? Est-ce parce qu'il entraine ordonne aux *boys* d'ouvrir les menottes ? Le sourire de la jolie secrétaire veut-il dire qu'elle sympathise ? En prenant place sur le fauteuil que lui désigne le substitut, l'homme provisoirement sorti de la cage à fauves éprouve une sensation nouvelle. Il a nettement l'impression que ces gens vont le comprendre. Il sera vite détrompé.

L'élegant substitut n'est pas, à vrai dire, pourri. Son patron le procureur non plus. Mais, comme ce mélange absolu de la politique et de la justice ! — Il est tout doux avec quelques mauvais garçons sérieusement protégés par ses propres agents électoraux, à lui le procureur ! Les sentences lénitives que sa faiblesse volontaire a obtenues ont entamé un tantinet son prestige auprès des électeurs non influençables...

Alors quoi de mieux pour opérer un rétablissement qu'une belle petite condamnation à mort suivie d'une non moins belle exécution ?

Nous voilà en plein dans le sujet. Les brutalités policières, les articles agressifs de la presse spécialisée, tout cela n'est que hors-d'œuvres. Ce qui frappe le plus dans l'application de la justice américaine, c'est l'absence totale de l'esprit de justice, tel qu'on s'efforce, quoi qu'on en dise, de le comprendre en France. Cet esprit-là n'habite point le cœur des pourvoyeurs de geôles et de bourreaux, aux États-Unis. Le procureur et ses assistants additionnent les années de pénitencier et les exécutions capitales tout comme un représentant de commerce additionne les chiffres de ses commissions. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'ils préfèrent obtenir la condamnation d'un innocent plutôt que de risquer l'acquiescement d'un coupable, mais c'est tout juste. Lors de cette première entrevue, à laquelle l'avocat n'assiste que rarement, le personnel du *district attorney* s'efforce de voir clair, de faire le point.

Diable, avant de permettre aux reporters d'annoncer que le bureau est décidé à requérir une condamnation capitale, il s'agit de peser le pour et le contre, de juger si oui ou non le meurtrier possède un nombre suffisant de chances pour aller s'asseoir sur le fauteuil électrique !





# LES ENTERRÉES DU BLED



aux obligations qu'elle a contractées moralement envers le patron qui l'a acceptée. Mais, au bout de quelques semaines, la prime d'entrée étant amortie, rien ne s'oppose, si, dans l'intervalle, elle n'a pas fait de dettes dans la maison, à ce qu'elle donne son congé et change d'air pour aller dans une autre ville ou pour prendre un temps de repos si son barbeau le lui permet. Il n'en est pas de même des malheureuses que d'ignobles individus vendent à « fonds perdus ».

Celles-là sont réellement cloitrées pour la vie dans la « maison » où un sort déplorable les a conduites. Elles n'en sortiront jamais que mortes, ou vieilles, usées, lamentables déchets dont toute humanité semblera avoir disparu.

## Au choix pour les bicots.

— Allons donc, dites-vous, il est impossible qu'en France...

Ce n'est pas tout à fait en France que les choses se passent ; mais c'est tout de même sur un territoire français.

On sait que les « demoiselles du plaisir » cherchent de plus en plus à s'affranchir de la tutelle de l'homme. Cependant, la majorité d'entre elles restent encore sous sa domination et un souteneur de qualité possède trois ou quatre « doublardes » qu'il terrifie et qui lui versent une partie de leur recette journalière.

Que l'une d'elles vienne à ne pas fournir le revenu minimum qui lui a été imposé, il y aura d'abord les coups pour essayer de la mettre au pas, et les pires humiliations pour meurtrir son cœur. Ça ne donnera peut-être rien.

probablement pas d'une telle feignante; il faut aller plus loin, dans un endroit où elle sera assez bonne pour l'usage qu'on veut en faire : en Afrique du Nord. Là, ce ne sera encore ni à Alger, ni à Oran, ni à Casablanca, ni à Bizerte qu'elle échouera, plus loin, toujours plus loin, dans ces minuscules villes du Sud où vivent seulement quelques Européens, et auprès desquelles Orléansville ou Tlemcen sont de magnifiques capitales.

C'est aux Arabes seulement qu'elle servira.

La maison appartient à un de ces hommes qui en possèdent chacun une dizaine de semblables réparties dans le Sud. Elle n'est pas luxueuse et la « passe » n'y est pas coûteuse, quelques francs seulement, et le mépris des indigènes pour cette femme blanche qui est à leur merci.

La pauvre fille, secouée par un voyage accompli dans les conditions les plus pénibles, a été présentée dès son arrivée à la clientèle par l'atroce mégère qui désormais, a presque sur elle droit de vie et de mort. Effroyable et épouvantable début.

Elle se rappelle les paroles de son « petit homme chéri » au moment où il la mettait dans le train :

— Il le fallait, mon petit rat. Je suis fauché comme pas un. Là-bas, tu feras des économies et tu verras le beau pays que c'est. Tu n'y resteras pas longtemps... La patronne m'enverra chaque semaine ce que tu gagneras. Je te le mettrai de côté et, quand il y aura un petit magot, tranquille, je te ferai revenir... D'ici là, tu n'as qu'à être peinarde, et je t'écrirai souvent !

Oui, il va lui écrire souvent : il ne recevra rien chaque semaine. Il a touché d'avance le prix du marché : cinq mille francs.

Ecrire ? Il le faut. C'est convenu avec l'acheteur. Il écrira pendant trois mois, plus si c'est indispensable. D'abord, tous les huit jours, puis par quinzaine, puis de moins en moins... Le temps nécessaire,

(Suite page 15.) ROGER SARREAU.

Elle sera envoyée dans une minuscule bourgade du Sud algérien.

Une fois dans l'engrenage, c'est fini...

Il est facile d'apitoyer le lecteur sur les filles de joie. Chacun de nous est toujours prêt à s'attendrir sur la fatalité qui semble s'appesantir sur elles. Sans doute n'a-t-on pas tout à fait tort.

Le docteur Léon Bizard, médecin-chef du dispensaire de salubrité de la Préfecture de police, affirme que la plupart d'entre elles sont des victimes.

Parmi toutes celles que j'ai examinées, ajoute-t-il, il n'en est aucune qui ne garde au cœur un rêve de bonheur honnête, familial, conjugal, maternel...

Dans la plupart des cas, un homme, souvent le premier amant, est le véritable et presque unique responsable.

C'est très joli, me disait récemment un patron de « maison » que j'interrogeais, mais il faut souligner aussi leur bêtise. Croyez-moi, j'en ai vu passer quelques-unes : sur le tas, je n'en vois pas non plus une seule qui aurait su vendre autre chose que ses charmes. Alors, une fois dans l'engrenage, c'est fini ; elles ne sont pas assez malignes pour savoir s'en tirer, même si elles le voulaient. Voilà tout le secret... Entre nous, pour accepter de « faire la noce » parce qu'un homme vous l'a ordonné, il faut, même si on l'adore, en avoir une belle couche !

Moi, je prétends que, si on reste chez nous, c'est qu'on est vicieuse ou idiote.

Pour celles qui sont « pensionnaires », admettons ! Mais celles à qui la Préfecture accorde un bout de trottoir pour y aguicher le passant ?

C'est du pareil au même ! Au bout de huit jours, quand on s'est aperçu ce que c'est que ce métier et comme en réalité il rapporte peu en raison de ce qu'il est éreintant, il faut être une gourde pour ne pas tenter, n'importe comment, de s'en sortir. Remarquez que je parle contre mon intérêt ! La preuve qu'elles ne sont pas fortes ; une souris qui fait le truc depuis seulement un an, parlez-lui ; ça m'étonnerait si vous arrivez à lui faire comprendre qu'elle n'est pas immatriculée « à vie » au service des mœurs. C'est pas possible de leur faire entrer dans le ciboulot que, étant des prostituées, elles pourraient un jour cesser de l'être ! Alors, à quoi ça leur sert, leur rêve ?

Tout de même, avouez qu'il faut être cruche pour se laisser vendre à « fonds perdus » par exemple ?

— A fonds perdus ?

— Vous ne savez pas ce que c'est ? Alors, ce n'est pas à moi de vous le dire... Renseignez-vous...

## Celles qui ne reviendront pas.

Je me suis renseigné.

C'est effroyable.

En général, lorsqu'un « homme » présente sa femme dans une maison close soit directement, soit par l'entremise d'un placier, il touche une prime qui peut varier suivant la classe des établissements, mais qui est ordinairement de cinq cents francs. Les « usages » et la loyauté spéciale du milieu veulent que la fille reste un certain temps dans la même place. Elle ne serait pas « régulière » si elle s'avisait de se soustraire

Parce qu'elle ne peut secouer une timidité native, ou simplement parce qu'elle ne sait pas « se défendre », il devient impossible d'en tirer un revenu suffisant...

Alors, une seule solution pour le mâle sans pitié : la vendre, vous lisez bien la « vendre » à fonds perdus.

Des placiers spéciaux s'occupent de cette vile besogne, et c'est vite fait. Naturellement, ce n'est ni à Toulouse, ni à Saint-Brieuc qu'on va l'envoyer, on ne voudrait

C'est aux Arabes seuls qu'elle servira.



# Une Cour des Miracles à Montmartre

UN soir que je longeais les hauts panneaux de bois bordés d'affiches qui se dressent à l'angle d'une petite impasse et de la place des Abbesses, je vis avec surprise, une planche tournée, comme une porte sur ses gonds, et livra passage à trois clochards. Trognons rouges par le froid, cheveux hirsutes et litre de rouge dans la poche intérieure du veston, là où d'autres mettent leur carnet de chèques. Ils s'éloignèrent lentement dans la direction du boulevard.

Je m'arrêtai, puis, quand ils eurent tourné le coin de la rue Germain-Pilon, je revins jusqu'au passage mystérieux d'où j'avais vu ces malheureux sortir.

En inspectant les panneaux, je découvris sans mal la porte secrète. Deux planches avaient été scées à un mètre environ au-dessus du sol. En faisant pression sur elles, elles s'enfoncèrent et démasquèrent une issue.

Un terrain vague s'étendait, assez grand, valonné de tas d'ordures. Dans le fond, contre un mur, un feu flambait, autour duquel se profilait plusieurs silhouettes. Sept ou huit individus loqueteux tendaient leurs mains à la caresse de la flamme.

A gauche : La Quique a été très longtemps la maîtresse gâtée d'un prince oriental, à l'époque où elle dansait au Moulin-Rouge...

Une femme, assise à même la terre, surveillait un chaudron où bouillait vraisemblablement un pot-au-feu.

Mon arrivée fut vite repérée. Néanmoins, les clochards ne bougèrent point. Des gens qui n'ont rien à se reprocher n'ont pas à se sauver à l'approche d'un inconnu qui peut très bien être un policier.

— Vous êtes bien ici, dis-je pour les rassurer. C'est « peinarde » comme coin.

J'avisai un jeune gars qui ne paraissait pas avoir plus de dix-huit ans et dont le béret basque, souillé de taches d'huile, s'enfonçait sur un crâne défoncé de dégénére. Il grelottait dans un ciré en guenilles.

— Pourquoi ne travailles-tu pas à ton âge ?

— Parce que je n'trouve pas d'boulot... Quand on est mal « fringé », on se fait fermer au nez toutes les portes. J'ai bien essayé... A présent, j'ai « compris »...

Je n'étais pas là pour développer des théories sociales sur les misères du chômage. Je préférai lui dire, en lui glissant dans la main quelques pièces de monnaie :

— Va chercher quelques litres de « rouge » : vous boirez ça à ma santé en mangeant votre frotot.

Il me remercia et partit au ravitaillement.

Mon geste m'avait donné droit de cité dans cette nouvelle cour des Miracles. Un vieux au nez rubicond, que ses copains appelaient le « Philosophe », me fit les honneurs du royaume de la misère. Ces pauvres diables avaient construit des gourbis que meublaient des objets hétéroclites — vieux matelas, montures de lits de fer, sacs percés, briques. Cela tenait du campement de Bédouins dans le désert et de mauvaises niches à chiens, comme disait le Philosophe :

— Nous sommes mieux là-dessous qu'à

la belle étoile, m'assura pourtant le Philosophe. A deux ou trois par « guitoune », on arrive à ne pas avoir froid...

— Et la femme, demandai-je, avec qui est-elle mariée ?

— Elle appartient à la communauté. Chacun son tour. C'est quelqu'un de bien, vous savez. Une actrice célèbre vers 1900 qui a eu des revers de fortune... C'est une ancienne copine à La Quique. Vous la connaissez ?

La Quique ? Tout le monde la connaît à Montmartre. Tout le monde l'a vue, saoula, danser le *franch cancan* sur le boulevard Rochechouart ou essayer de grimper aux arbres de la place des Abbesses. La Quique a été longtemps la maîtresse gâtée d'un prince oriental à l'époque où elle dansait au Moulin-Rouge...

— Mais pourquoi êtes-vous montés des boulevards extérieurs, où vous habitez d'ordinaire ?

— Parce que, là-bas, après chaque « coup dur », la police fait des rafles et, bien qu'on soit innocent, elle nous emmène... Pour ne pas rentrer bredouille, vous comprenez... Nous, comme on aime mieux coucher chez nous qu'à la « préfectance », on a fini par déménager.

Hélas ! ce nouvel asile n'était guère plus sûr. Quelques mois plus tard, les habitants du quartier firent une pétition. Un soir, vers six heures, un car de la Préfecture vint cueillir les gars de la « cloche » qui se permettaient de faire du camping sur la Butte.

JEAN BAZAL.

Parmi les clochards, une femme assise à même la terre surveillait un chaudron où bouillait un pot-au-feu.



ROUGE





La foule est massée aux abords de la rue Lulli, tandis que la police va procéder à la reconstitution du drame. (N. Y. T.)

# Le Crime de Marseille

MARSEILLE

(De notre envoyé spécial.)

Le tragique mystère de la chambre n° 4...

Certains policiers s'étaient, semblait-il, quelque peu hâtés en déclarant qu'il n'existait aucun mystère et que le dramatique récit fait par Irma-la-Rouquine était dû tout simplement à une imagination trop fertile.

Parce qu'on ne retrouvait pas le cadavre de la victime, on affirmait déjà qu'il ne s'était rien passé. Raisonnablement par trop simpliste assurément et sans aucune valeur.

Pas de cadavre ? Donc, pas de crime ! Pourtant, le corps de Quémeneur ne fut jamais retrouvé et son assassin présumé, Sez nec, est toujours au bagne. Des victimes de Landru, aucune trace et, cependant, le sire de Gambais eut la tête tranchée devant la prison de Versailles.

Répetons donc ce que nous écrivions la semaine dernière : il est certain maintenant qu'un crime a été commis dans la chambre n° 4 du petit hôtel de la rue Lulli au cours de la nuit du 22 au 23 décembre.

D'ailleurs, les faits ne devaient pas tarder à nous donner raison.

Tout d'abord, ce fut le récit fait à M. Couplet, chef de la Sûreté marseillaise, par le gardien de la morgue.

Le 7 janvier, raconta celui-ci, lorsque les journaux locaux eurent annoncé la découverte d'un noyé à la Madrague, une femme se présenta à la morgue et demanda à voir le cadavre.

C'était Irma-la-Rouquine.

Je refusai, car le père du noyé venait d'identifier formellement le corps et il n'y avait donc plus lieu de le montrer à personne.

Irma-la-Rouquine insista, mais je me montrai intraitable, et elle s'en alla enfin, assez mécontente.

Interrogée à ce sujet, l'ancienne reine des camelots de Marseille ne fit aucune difficulté pour s'expliquer :

J'étais persuadée que le cadavre de mon client avait été jeté à la mer par ses assassins, « Lunette » et « Titin ». Lorsque j'ai appris qu'un noyé avait été repêché à la Madrague, j'ai pensé que ce pouvait être mon inconnu et j'ai voulu en avoir le cœur net. C'est pourquoi je me suis rendue à la morgue.

Si cette déclaration n'apportait aucun élément nouveau à l'enquête, elle fournissait la preuve que la Rouquine ne mentait pas lorsqu'elle narrait la scène tragique du 22 décembre au soir.

Mais ce n'était pas tout.

Peu de jours plus tard, en effet, l'ancien gérant de l'hôtel sis au n° 19 de la rue Lulli, Victor Conte, se constituait prisonnier en affirmant :

J'ai lu dans un journal qu'Irma-la-Rouquine et le nouveau gérant de l'hôtel m'avaient mis en cause. C'est une infamie. Je ne sais pas ce qui s'est passé dans la chambre n° 4 et, en tout cas, même si un crime y a été commis, je n'y suis absolument pour rien.

C'est pourquoi je viens spontanément offrir tous les éclaircissements qu'on désirera me demander.

Malgré cette protestation d'innocence, Conte n'en fut pas moins écroué.

Son rôle, au fait, paraissait beaucoup moins limpide qu'il voulait bien l'affirmer : dans un garage de la Vieille-Chapelle ne devait-on pas retrouver, cinq jours après, la voiture automobile dudit Conte ? A l'intérieur, les policiers n'y découvrirent-ils pas une couverture de lit et un coussin de divan ?

Dès lors, l'opinion des enquêteurs était faite : le coussin et la couverture provenaient de l'hôtel de la rue Lulli et ce n'est pas dans un taxi, mais dans la propre voiture de Conte que le corps de la victime avait été transporté jusqu'à la mer.

Enfin, coup de théâtre, ce fut l'arrestation d'Olivari, dit « Lunette », le seul participant au drame de la chambre n° 4 qui n'était pas encore sous les verrous.

Irma Fischer, dite « la Rouquine », est amenée au Palais de Justice de Marseille. On sait qu'elle conduisit la victime, un quinquagénaire, dans sa chambre. (N. Y. T.)

C'est à Portofino, près de Gênes, sa ville natale, que la police italienne réussit à appréhender celui qu'Irma-la-Rouquine avait désigné comme étant l'étrangleur de son client inconnu.

Ariano Olivari, dit « Lunette », âgé de vingt-neuf ans, avait passé la frontière peu de temps avant son arrestation. A ses amis de Portofino, il avait déclaré qu'il était en possession d'une somme importante, somme représentant le fruit des économies réalisées par lui pendant son long séjour à Marseille.

Par contre, ce qu'il n'avait pas dit à ses connaissances, c'est pour quelle raison il avait fui cette dernière ville aussitôt après les confidences d'Irma-la-Rouquine au chef de la Sûreté.

Lorsque les policiers italiens le découvrirent, Ariano Olivari était caché dans la maison de sa maîtresse. Il n'opposa aucune résistance à ceux qui venaient le chercher.

Je suis innocent, dit-il simplement. Conduit à la question de Gênes, « Lunette » fut longuement interrogé, mais il ne cessa de nier être l'auteur du crime de la rue Lulli. Tout ce que l'on put tirer de lui fut ceci :

C'est vrai, j'ai bien été dans la chambre n° 4, la nuit du 22 au 23 décembre. Mais c'était tout bonnement pour trinquer avec Irma, son client et le gérant, qui m'avait envoyé chercher de la bière.

Ensuite, « Titin » est venu, qui a cherché querelle aux occupants de la chambre parce que, dans celle-ci, sa femme avait, paraît-il, laissé des bijoux et divers objets.

Finalement, la discussion a dégénéré en bagarre, mais je n'y ai pas participé. Quant à l'homme qui était avec Irma-la-Rouquine, j'ignore son nom. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il s'agit d'un individu peu recommandable.

Il ajouta, après un silence, cette phrase terrible :

Voyez-vous, même si je l'avais tué, le coup aurait été régulier !

Puis, chose surprenante, il s'inquiéta de savoir si le cadavre de la victime avait été retrouvé.

Il ne voulut d'ailleurs pas préciser le fond de sa pensée. Devait-on en conclure qu'il s'agissait non pas d'un crime crapuleux, mais plutôt d'un règlement de comptes entre gens du « milieu » ? Les policiers italiens furent persuadés que « Lunette » cherchait simplement à gagner du temps et ils firent diligence pour demander à la Sûreté marseillaise les mandats nécessaires à la continuation de l'enquête.

A l'heure où j'écris ces lignes, dans le petit bar où j'ai essayé, vainement d'ailleurs, de joindre un ami de « Lunette » ou de « Titin », à l'heure où j'écris ces lignes, tous ceux qui ont participé à l'affaire sont sous les verrous : Baptistin Gianastasio, dit « Titin » ; Irma Fischer, dite « Irma-la-Rouquine » ; Victor Conte ; Baptiste Graziani, dit « Bati », et enfin Ariano Olivari, dit « Lunette ».

Seulement on ignore toujours l'identité de la victime non plus que ce qu'elle est devenue.

Une seule piste désormais, après que

se sont tour à tour évaporées celles du conseiller municipal du Mans, du commerçant lyonnais, et les autres, plus ou moins fantaisistes.

Une seule piste, celle du noyé repêché dans les eaux de la Madrague, le 6 janvier et dont Irma Fischer voulait reconnaître le cadavre, le lendemain, à la morgue de Marseille.

C'était le cadavre d'un cheminot du P. L. M. qui, autrefois, avait plusieurs fois fait part à des amis de son intention d'en finir un jour avec la vie. Aussi, lorsque son corps avait été découvert par des pêcheurs, ne pouvait-on conclure qu'à un suicide puisque aucune trace de blessure suspecte n'avait été relevée...

Mais, aujourd'hui, maintenant qu'on sait qu'un crime a été commis dans la chambre n° 4, au n° 19 de la rue Lulli, on n'est plus du tout aussi certain du geste de désespoir du cheminot. Quelqu'un qui approchait de très près ce dernier a déclaré :

Lui, se suicider ? C'est impossible. S'il l'a déclaré jadis, c'était sûrement en manière de plaisanterie, lorsqu'il était « fauché ».

Mais ce n'était pas le cas à la fin du mois de décembre, lorsqu'il disparut. Il jouait aux courses et, grâce à un paroli combiné de main de maître, il avait touché la forte somme. Cinquante billets de mille, peut-être...

Alors, vous pensez bien qu'il n'avait nullement envie de mourir.

Un autre témoin vint affirmer : J'ai rencontré plusieurs fois Coulben — c'était le nom du cheminot — dans le quartier de la rue Paradis. Je crois même l'avoir vu en compagnie d'Irma-la-Rouquine. En tout cas, c'était un habitué des hôtels de « passé » de ce coin-là.

Ayant recueilli ces intéressantes dépositions, M. Minard, juge d'instruction, a décidé de faire exhumer le cadavre de Coulben pour permettre au Dr Beroud, le réputé médecin-légiste, de l'examiner à nouveau.

Le praticien, lorsqu'il avait été appelé à la morgue, aux fins d'autopsie, le 7 janvier, avait déclaré :

Ce corps a séjourné dans l'eau une quinzaine de jours environ.

Or du 22 décembre au 6 janvier cela fait à peu près le compte, nous semble-t-il. Doit-on en déduire que c'est le malheureux cheminot Coulben, riche des cinquante mille francs gagnés aux courses, qui est tombé dans la chambre n° 4, victime du « coup du père François » porté par le repris de justice Ariano Olivari ?

Il faudra, pour être fixé à ce sujet, attendre le résultat du minutieux examen auquel doit se livrer le Dr Beroud.

Pour partier, faisons le point :

Pas de cadavre.

Et le silence, le fameux silence du « milieu » chez tous les personnages du drame. Sauf chez la belle Irma. Mais justement celle-ci est la seule sans doute qui ne puisse dire où est passé le corps puisqu'elle s'enfuit, affolée, et alla se cacher dans la chambre qu'elle occupe à l'hôtel voisin. Quant à Olivari ou Gianastasio, inutile de compter sur eux pour obtenir le moindre renseignement.

Quelqu'un d'autre voudra-t-il parler ?

Peut-être, et c'est vraisemblablement la raison pour laquelle le magistrat instructeur, M. Minard, a envoyé une commission rogatoire à Nice et a chargé son collègue d'interroger le chauffeur de taxi Guido Mariotti, l'amant d'Irma, au sujet d'une visite qu'elle lui fit, dans le chef-lieu des Alpes-Maritimes, le 26 décembre, visite qu'elle avait jusqu'ici cachée.

A part cela, peut-on espérer un résultat intéressant de l'enquête dans un bref délai ? Nous ne pensons pas. Même si Olivari était extradé immédiatement et confronté avec Jean-Baptiste Graziani, dit « Bati », les enquêteurs ne seraient pas plus avancés.

C'est l'opinion que m'a confiée, dans un établissement de la rue Puvis-de-Chavannes, un des « caïds » de l'endroit :

Comprenez-moi bien, m'a-t-il dit : interrogés séparément, ils ont tous raconté quelque chose, en en racontant cependant le moins possible.

Mais, si vous les mettez face à face, vous pensez bien qu'ils deviendront muets comme des carpes. Parce que, si, un jour, celui qui aurait été trop bavard venait à sortir de prison, il pourrait bien recevoir un mauvais coup et aller faire connaissance avec les eaux de la Madrague.

Il avait raison, l'homme qui me tenait ce langage et je ne pouvais m'empêcher de songer, un peu plus tard, tandis que le vieux port, dans la nuit tombante, se piquait de feux multicolores, je ne pouvais m'empêcher de songer aux difficultés multiples auxquelles allaient se heurter les policiers marseillais.

Un crime...

Sans cadavre...

Et des assassins présumés qui nient désespérément...

GÉO GUASCO.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 60



Irma Fischer, dite « la Rouquine », est amenée au Palais de Justice de Marseille. On sait qu'elle conduisit la victime, un quinquagénaire, dans sa chambre. (N. Y. T.)

# La famille du Crime

TROYES

(De notre envoyé spécial.)

C'est aux confins de la Bourgogne et de la Champagne Pouilleuse que se niche le hameau de Vannes.

Des grands bois l'entourent, que l'hiver a décharnés.

Le coin n'est pas spécialement attirant, mais les gendarmes de Troyes connaissent bien le chemin qui y mène.

Depuis des années, ils sont régulièrement appelés à s'occuper de drames qui se déroulent dans cette campagne où la vie pourrait s'écouler dans le plus grand calme.

Lorsqu'ils voient arriver à la gendarmerie un paysan effaré qui s'écrie :

— Venez, venez ! Y a eu un drôle de crime chez nous.

Toujours la même conversation s'engage, c'est une tradition :

— C'est à Vannes ? répliquent les gendarmes.

— Oui-da ! fait le paysan.

— C'est encore un coup de la famille Bernard ?

— Pour sûr ! achève le paysan.

— Alors, on y va, disent les gendarmes.

Et la maréchaussée se déplace au plus vite vers le hameau, n'ignorant pas qu'elle aura à faire à une curieuse et singulière tragédie.

Il est des gens qui vivent sur une réputation. Parfois elle est fort méritée et fait l'honneur d'une famille. Les Bernard doivent tenir à leur réputation, ils font tout pour qu'on ne la leur ravisse point, mais c'est une réputation d'un ordre spécial.

L'autre après-midi donc, la nuit commençait de tomber, lorsque, suivant le rituel, on frappa à la porte du bureau du gendarme de planton.

— Entrez...

Un brave bonhomme pénétra, qui roulait dans ses gros doigts sa casquette...

— C'est pourquoi ?

— C'est rapport à une histoire de Vannes.

Pour une fois, la classique conversation subit quelques variantes :

— C'est-à-dire, fit le nouveau venu, c'est-à-dire que c'est point un nouveau drame, mais j'erois bien qu'on a découvert le cadavre du père Bernard !

La phrase produisit son effet.

Depuis le 6 novembre 1928 que l'on recherchait ce cadavre ! Sur-le-champ, les brigadiers Moreau, Bizot et Despagnès coiffèrent leur képi et prirent la route de Vannes.

Ce qui s'était passé ? Oh ! rien que de très simple : le hasard seul avait permis cette découverte.

Quelques heures auparavant, deux chasseurs de renards, Lorrain et Bourgeois, de Sainte-Maure, — le hameau de Vannes fait partie de la commune de Sainte-Maure, — tout en fouillant un bois de pins distant de 4 kilomètres du village, avaient mis à jour au fond d'un terrier un crâne humain et quelques ossements.

Le soir même et tout le jour qui suivit, une foule resta à contempler le trou béant.

Le Dr Broquin-Lacourbe, médecin légiste auprès du Parquet de Troyes, se pencha, lui aussi, longtemps sur les restes.

Après trois heures d'un méticuleux examen, le praticien, en conférence secrète, confia aux enquêteurs :

— Ce cadavre était en terre depuis six ans environ, il a été enterré nu... Il avait été découpé auparavant !... J'ai pu repérer tous les os du cadavre, il manque simplement les avant-bras.

Ces derniers mots firent sursauter les gendarmes :

— C'est bien lui, c'est bien le père Bernard, s'exclamèrent-ils. Un cadavre vieux de six ans ? C'est bien cela. Et savez-vous pourquoi les avant-bras manquent ? Parce qu'on a voulu éviter une identification possible : le père Bernard avait été amputé d'un doigt ! Ah ! les assassins ont voulu jouer aux plus malins !... on va voir !...

Une demi-heure plus tard, les gendarmes entraînaient avec eux, vers la gendarmerie, le jeune Roland Bernard, fils du disparu.

Toi, va falloir que tu nous donnes des explications, firent-ils.

Mais Roland n'est pas de ces hommes à se laisser démonter ni émouvoir. A 22 h. 30, il quittait la gendarmerie libre.

Le père Bernard, Arthur Bernard, était laitier de son métier. Voici une bien paisible profession et qui n'explique guère les moments de folies furieuses auxquels se laissaient aller les membres de cette famille.

Le commerce aurait pu être des plus prospères, d'autant qu'ils étaient nombreux et il leur aurait été facile de faire la prospection dans un large rayon...

A demeurer dans la laiterie et ses dépendances, ils étaient : le père, Arthur Bernard, sa femme, leurs deux fils : Raoul et Roland, leur fille et son mari, Edmond Rousselot, un frère de Rousselot, Lucien, Henriette Gautherot, amie de Raoul et enfin une femme de mœurs légères, maîtresse d'Arthur Bernard. Ils étaient donc neuf en tout.

Cela représente une belle famille, on pourrait même supposer que, pour vivre tous ensemble, l'accord le plus parfait régnait...

Aujourd'hui, ils ne sont plus que deux à habiter la laiterie. Tous les autres sont morts ou pour un long moment connaissent les rigueurs du bagne ou des prisons centrales !



Roland Bernard (à gauche, tête nue) assiste à la recherche des débris humains qui sont sans doute ceux de son père.

Le père Bernard, que, depuis 1928, on compte parmi les disparus, n'est pas, il est vrai, une victime dont on puisse dire le plus grand bien. Montrant l'exemple le premier, le mauvais exemple, s'entend, mieux que tout autre il savait se montrer tyrannique, cruel, violent.

A cinquante et un ans, Arthur Bernard avait donc à demeure femme et maîtresse. Il est vrai que sa légitime compagne ne devait y voir que du feu, comme on dit, car il avait pris la précaution, au préalable, de lui crever les deux yeux.

La douloureuse opération ne s'était pas effectuée sans cris, luttés ni heurts. Arthur creva le premier œil en 1924, d'un coup de carabine, le second avec une fourchette, en 1927 !...

Enfin Arthur, qui menait grand tapage avec son amie, avait promis plus d'une fois à ses fils qu'il les tuerait.

On saisira mieux ainsi que la disparition d'Arthur, en novembre 1928, ne provoqua pas de la part des enquêteurs des recherches passionnées... Le sujet n'était pas très intéressant !...

A partir du 6 novembre donc, plus personne ne devait revoir vivant l'étrange laitier.

La mère Bernard expliqua que son mari était coutumier des fugues et qu'elle ne s'inquiétait pas.

Puis, comme elle trouvait que la curiosité des enquêteurs allait trop loin, elle dit :

— Oh ! et puis c'est bien possible qu'il se soit suicidé. Tenez, demandez à mon fils Roland. Je crois que le père a justement laissé une lettre à ce sujet. Le jour où il est disparu, il voulait changer de place notre coffre-fort... et, comme il n'y arrivait pas, il est parti fou furieux !...

Roland montra en effet une lettre... Était-ce un faux ? On ne chercha pas à savoir. On accepta sans plus la thèse du suicide, bien que certaines démarches de la mère et du fils aient paru plus qu'inquiétantes. N'allaient-ils pas dans les environs demander aux uns et aux autres de témoigner qu'ils avaient vu Arthur errer dans les bois après sa disparition ?

Mais, vous dis-je, Arthur n'était pas intéressant, et l'information fut close sans qu'on la menât jusqu'au bout... bien que, tout bien réfléchi, on se fût peut-être, en effet, battu autour du coffre-fort !...

« La mort du père Bernard fut le début de la série rouge ainsi parle-t-on », au village de Sainte-Maure.

Et, dans tout le pays, où chacun tremble en prononçant le nom des Bernard, on rappelle les tragédies qui ensanglantent la nuit cette paisible campagne.

La première à mourir après Bernard fut la fille, la femme d'Edmond Rousselot. Aujourd'hui, son décès apparaît comme des plus suspects. Dans le temps, nul n'y prêta garde et il n'y eut même pas d'enquête ouverte.

Puis vint le tour du frère de Rousselot, qu'Edmond occit purement et simplement à coups de revolver, non sans qu'auparavant il ait omis de poignarder un second frère qui devait mourir ces jours-ci.

Rousselot ne put nier le crime. En février 1934, il fut condamné à la peine capitale. Depuis la peine a été commuée en travaux forcés à perpétuité...

En voici donc un au bagne...

Pour ne pas être en reste, Raoul Bernard, l'aîné des fils, tua sa maîtresse, Henriette Gautherot, en 1931. D'un maître coup de poing, il l'allongea raide morte à terre.

Raoul, qui avait alors vingt-deux ans, fut condamné à cinq ans de bagne. Et de deux ! Il est actuellement à Clairvaux en attendant le prochain départ du *La Martinière*.

Quant à la maîtresse du père Bernard, elle a disparu. On aime à croire qu'il ne lui est pas arrivé malheur.

Comptez et vous arriverez à notre compte, il ne sont plus que deux à la laiterie, la mère et le fils Roland...

Pourquoi tant de sombres drames ? L'appât du gain ? La déchéance ? L'alcoolisme ?

N'est-ce pas plutôt qu'après la mort du

père on se trouva dans l'obligation de supprimer des témoins dont on pouvait avec le temps redouter les indiscrétions ?

Il serait à souhaiter que l'enquête enfin prenne l'ampleur qu'elle mérite et ne laisse pas dans l'ombre ni les raisons, ni les motifs des sombres tragédies du hameau de Vannes.

Six ans ont passé, les langues peu à peu devraient se délier au village de Sainte-Maure.

Il ne se passe point de drames semblables sans que les paysans ne se doutent de la vérité...

Ils ont peur encore, il est vrai, et le soir, dans les auberges, on les sent pleins de réticence, mais n'est-ce point aux enquêteurs eux-mêmes à leur assurer que désormais ils n'auront rien à craindre et à leur donner confiance ?

Faudra-t-il qu'il n'en reste plus un seul debout pour qu'enfin on ose parler ?

Et à Clairvaux, ainsi qu'au bagne, Raoul et Edmond vont être interrogés, tandis que, pour être certains, juridiquement, indéniablement certains, que les restes retrouvés dans le petit bois de pins sont ceux d'Arthur Bernard, on recherche les os de la main et du bras droits pour voir s'il manque bien la phalange de l'un des doigts.

Mais comment pourrait-il se faire que ce ne soit point le cadavre du laitier ? Depuis plus de dix ans, il n'y a pas eu, en dehors de Bernard, un seul disparu dont on n'ait pas retrouvé la trace.

Et il y a bien eu crime ! Le corps fut enterré nu et découpé, mais personne n'ose le dire tout haut.

Lorsqu'on interroge la mère Bernard, avec ses yeux morts elle hoche la tête et répond :

— Arthur ?... Arthur ?... Il a bien pu lui arriver ce qu'il a voulu... pour le souvenir que j'en garde ! J'ai encore soixante-douze plombs dans la tête, du jour où il me revra le premier œil à coups de carabine... Ah ! c'était un fiéffé ivrogne...

PHILIPPE ARTOIS.

## Bonny accuse...

Une déclaration de

M<sup>e</sup> Jean-Charles Legrand

L'interview sensationnelle de l'ex-inspecteur Bonny publiée par « Police-Magazine » a causé, ainsi que nous l'avons prévu, une vive émotion dans la presse et aussi dans certains milieux.

A ce sujet, M<sup>e</sup> Jean-Charles Legrand, avocat de M<sup>me</sup> Outilon, a tenu à nous faire la déclaration suivante :

« Les confidences de Bonny sont instructives : il conviendra d'en tirer les leçons ; nous n'y manquerons pas.

« Et, puisque cet ex-inspecteur de police, prenant le rôle d'accusateur, veut, de l'affaire Stavisky à l'affaire Outilon, élargir son cas, je le suivrai bien volontiers. »

D'autre part, dans notre prochain numéro, M<sup>me</sup> Outilon répondra à l'ex-inspecteur Bonny.

## Une histoire bien parisienne



Deux charmantes artistes parisiennes, la blonde Christiane Dory, l'acajou Pierrette Casanova, avaient été photographiées en tenue ultra légère, dans leur loge, par le représentant d'une agence photographique connue.

Le mari de Christiane Dory, voyant paraître dans un magazine grivois la photo de son épouse vêtue... d'une casquette d'amiral, porta plainte. Le jugement sera rendu sans doute aujourd'hui.

Nos clichés représentent : à gauche, l'opérateur photographe avec son avocat ; à droite, M<sup>me</sup> Casanova et Dory avec leur défenseur, M<sup>r</sup> Iswolsky. (P. M.)

# A HUIS CLOS

## - Causes Salées -

### Les deux ruines.

Dans le box des prévenus, elles font triste figure, les deux malheureuses vieilles. Leur faute : attaque nocturne ! Leur métier : fille de joie !

Oh ! il faut une extrême bonne volonté pour arriver à concevoir ces deux ahurissantes allégations du réquisitoire introductif d'instance.

La première que le président interroge peut avoir dans les soixante ans. Elle est couverte d'oripeaux lamentables, l'authentique complet de la misère, si boueux, si loqueteux et si malodorant que les voisins ont dû se tasser pour ne pas toucher, ni même frôler les affreuses hardes de cette sorcière.

D'une voix très douce, le visage à demi caché par ses cheveux blancs, que nul peigne ne chercha, depuis belle lurette, à remettre en ordre, Catherine B... conte son histoire.

— Je suis femme de ménage par-ci, par-là, seulement. Ma santé n'est pas bien bonne et il faut que je m'occupe de ma vieille maman qui est impotente. Alors, comme je n'arrivais pas à gagner huit francs par jour dans le nettoyage et qu'il en faut bien pour vivre une vingtaine n'est-ce pas, monsieur le juge, et en allant doucement encore... le soir, après avoir couché ma mère, je descends sur les berges de la Seine pour tâcher de trouver quelques clients... Des fois, je les rencontre, et, dès que j'ai fait le nécessaire, eh bien ! je vous le jure, je rentre me mettre au lit, plus éreintée qu'une haridelle de hâlage.

Bien qu'habitué à ces sortes de récits où les turpitudes humaines se révèlent dans ce qu'elles ont de plus abject, le président, cette fois, ne peut cacher son étonnement.

Après avoir fixé avec insistance l'épave, il murmure, mal convaincu :

— Ma pauvre femme, je ne voudrais pas vous dire des choses déplaisantes, mais, à votre âge, avec votre physique, vous ne devez pas avoir beaucoup de clients...

— J'accepte ce qu'on me donne, Monsieur le Président, ajoute-t-elle. Quarante sous, trois francs... J'ai quelques habitués.

— Passons à votre complice, se hâta de dire le magistrat.

Celle-ci n'est pas beaucoup plus jeune que sa compagne de misère.

Elle a cinquante-quatre ans, mais un soupçon de coquetterie se devine dans sa tenue malpropre, élimée.

Avec éclat, la femme S... déclare, elle, posséder tout ce qu'il faut pour se « défendre ».

— Oui, je fais le tas, je ne m'en cache pas, s'écrie-t-elle. Et je ne marche pas à moins de cent sous, moi, toujours dans une taule, rapport aux maladies possibles.

Deux femmes, deux systèmes !

Celui de la seconde prévenue déclenche immédiatement la sévérité du président :

— Vous êtes une récidiviste notoire, femme S..., aussi ne feriez-vous pas mal de vous exprimer sur un autre ton. Qu'avez-vous à dire au sujet de l'agression dont vous vous êtes rendue coupable envers le sieur X... ? Vous lui avez volé son porte-monnaie ?

— Volé ! Volé ! Si on peut dire ! Mais il n'y avait que dix-sept francs dedans et il ne m'avait pas payée, ni Catherine non plus ! Ce soir là, j'avais rencontré Catherine au Point-du-Jour. Nous causions toutes les deux du mal qu'on a à tirer son bifteck, quand le type nous a accrochées. « Toutes les deux ou rien » qu'il nous a dit... Il était, j'en avais bien vu, tout ce qu'il y a de saoul. Alors, j'ai fixé le prix : dix francs — cent sous pour chacune — c'est quand il a été servi enfin de ce qu'on peut demander et donner à un poivrot, en plein air, qu'il a voulu se tirer sans le lâcher. Moi, ça m'a outrée.

C'est vrai ça. Alors, je l'ai secoué un peu... par le col de son veston et il est tombé la tête contre une pierre qui se trouvait là... On ne pouvait pas le faire revenir à lui, et on n'avait qu'à fouiller dans sa poche pour avoir son morlangué.

C'est tout de même pas pour les sept francs de rabiot qu'on lui a fauchés que vous allez nous envoyer à Rennes !

— Alors, on joue au policier et au voleur ?

— Oui ; mais moi, je fais le policier.

— C'est que l'ex noté... C'est pareil.

### AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvais hâle, plus de faiblesse de cœur. Retrouvez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous preniez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.

REMEDIES WOODS, 10, Archer Str. (180 T.B.L.) Londres W1

— Trois mois de prison à la femme S..., un mois avec sursis à Catherine B..., conclut le président avec un soupir... J. C.

### La robe transparente.

Elles sont deux en présence du juge de paix et bien résolues, c'est visible, à défendre âprement leurs intérêts respectifs.

La demanderesse est une matrone robuste, endimanchée, qu'une fureur véritable semble dévorer. Son adversaire, une femme aux cheveux grisonnants, jaune de teint, rude d'aspect, ne se laissera pas, évidemment, accabler sans riposter avec énergie.

Quant aux faits, les voici exposés par la première de ces dames :

— Monsieur le juge, je commence par vous dire que je suis une honnête personne : je n'aime pas les histoires...

« Si j'ai dû assigner devant votre tribunal la veuve G..., c'est pour lui apprendre qu'on ne doit pas injurier et battre son semblable et aussi à surveiller un peu mieux sa fille.

— Je n'ai pas besoin de leçons. A mon âge on n'en a que faire, riposte l'autre avec aigreur.

— On ne le dirait pas... à voir comment vous avez élevé votre gamine.

— Je l'ai élevée comme il m'a plu, vous saurez ça...

— Joliment ! Une espèce de petite grue qui se promène du matin au soir dans les cours, les corridors et jusque sur les terrasses de l'immeuble où nous demeurons, presque en liquette !

— Suzanne suit la mode. Elle ne s'est jamais montrée en liquette, comme vous le dites si élégamment. Elle porte des robes légères, voilà tout.

— Des robes !... Vous appelez ça des robes... un bout d'étoffe si transparente qu'on voit tout et le reste que ça fait scandale dans la maison depuis le début de l'été.

— En voilà assez, clame le juge...

« Venons-en aux injures et aux coups... Voyons, madame, qu'avez-vous à reprocher exactement à la veuve G... ? Car je suppose que la transparence de la robe de la jeune Suzanne n'est que la cause de votre différend.

— En effet, monsieur. Et, si la mère de cette gosse avait suivi les conseils qu'on lui a donnés, il n'y aurait rien eu de grave...

« Mais voilà, il paraît qu'elle destine sa fille au cinéma, cette femme ! Alors, ça a tourné la cervelle à la petite, qui, malgré ses quinze ans, se croit déjà une vamp !

— Une vamp ?... Qu'est-ce que c'est que ça ?

Évidemment, M. le juge n'est point un fervent du cinéma. Il ignore la mentalité de la vamp, et même son existence.

M<sup>me</sup> T... ne le renseigne qu'à demi :

— Une vamp, c'est une femme fatale !

Quant à Suzanne qui n'a pour elle que sa jeunesse et son toupet, elle s'était bien sûr imaginé qu'elle pourrait séduire tous les hommes de la maison. Par le fait, ça n'a pas manqué, parce que, n'est-ce pas, les hommes sont toujours attirés par le nouveau, et, comme de juste, il a fallu que ce soit le mien qui se laisse emberlificoter.

— Il vous a signé cependant une autorisation d'ester en justice.

— Oh ! il ne pouvait pas me la refuser je l'avais surpris dans l'escalier en extase devant les jambes de la gamine même qu'on les voyait jusqu'à la création (sic).

A ce moment, la mère de la vamp esquisse un geste furibond.

— Faut-il être menteuse tout de même ! C'est pas dans l'escalier que votre mari a voulu « faire des choses » à ma fille, c'est dans votre chambre où il l'avait attirée...

— Dites tout de suite que j'y ai prêté la main pendant que vous y êtes...

— Je ne suis pas loin de le penser... avec les mœurs qu'on vous connaît !

Et voilà de nouveau la dispute qui reprend, violente, agressive...

Pour y mettre un terme, force est au juge de faire entrer l'unique témoin cité : la concierge de l'immeuble abritant les deux antagonistes.

— Je vais vous dire toute la vérité, monsieur le juge, déclare aussitôt cette femme sincère.

« La veuve G. a flanqué sur la figure à l'autre, et elle a eu raison.

— Hum ! Voilà qui est catégorique.

— Oh ! bien sûr que la petite Suzanne et la pudeur ça faisait deux ! Mes locataires, je parle des hommes, la reluquaient cette petite, d'autant qu'elle est plutôt jolie, bien faite et qu'elle a l'air d'aimer à faire voir sans rougir ce que le Bon Dieu lui a mis sur la poitrine et au bas du dos. C'est le tempérament qui veut ça ! et puis aussi la chaleur ! En été on se met des petites robes de rien du tout. Vient un coup de vent et ma foi, s'il n'y a pas de pantalon en dessous, les heureux en prennent, comme on dit, plein la vue...

« Pour lors, M. T..., le mari à madame, il ne détestait pas rencontrer la petite. Même, il la serrait de près, se trouvant sur son passage et lui pinçant la taille à l'occasion. Il n'avait qu'à se tenir tranquille, cet homme, mais voilà que, l'autre jour, c'était le 25 du mois dernier, il a voulu aller trop loin. Il a fait entrer la petite chez lui, sous prétexte de lui montrer des photos de stars...

— C'est des artistes de cinéma, monsieur le juge, insinue M<sup>me</sup> T..., avec un sourire...

« Seulement, il n'y a qu'un seulement, c'est que Suzanne n'est pas entrée chez moi... C'est dans l'escalier que la chose a eu lieu...

— Le témoin pourtant déclare...

— Elle n'a pas pu voir, attendu qu'elle était dans sa loge au moment où ça c'est passé.

Sous l'œil sévère du magistrat, la concierge sent son assurance fondre soudain.

— Pour dire que j'ai vu, balbutie-t-elle, je ne peux pas affirmer... Toujours est-il que la jalousie a dû bien faire souffrir M<sup>me</sup> T..., car, une heure plus tard, elle rencontrait la veuve G... dans sa loge et

se mettait à la couvrir d'injures en lui disant que sa fille Suzanne avait perverti le sieur T... et que même, si le pauvre homme en récoltait une maladie honteuse, elle saurait à qui s'en prendre... Naturellement, des horreurs pareilles, ça a mis M<sup>me</sup> G... dans tous ses états. Elle a bondi et frappé, et ça tant qu'elle a pu... Il m'a fallu dix minutes pour les séparer.

La mère de la peu chaste Suzanne reconnaît ses torts, mais elle invoque la colère justifiée par les terribles insinuations de la femme T...

— Seize francs d'amende pour les coups, tranche le juge. Et attendu qu'il n'y a pas eu incapacité de travail et que, d'autre part la provocation semble établie, les frais du procès seront supportés par les deux parties.

J. C.

### L'amour en taxi.

— Vous vous spécialisez, mademoiselle, dans ce qu'on est convenu d'appeler l'amour en taxi.

L'interpellée, une toute petite femme brune aux longs yeux tirés vers les tempes, sous des cheveux collés au crâne, semble, avec sa robe fleurie, un bibelot exotique une de ces poupées japonaises qu'on vend dans les bazars ; elle baisse la tête à la question du président et ne souffle mot, il continue :

— Vous arrêtez les hommes dans la rue et leur offrez vos services, en ajoutant qu'il est inutile d'aller à l'hôtel et qu'en auto... c'est bien mieux, est-ce exact ?...

La prévenue ne répond toujours pas et le président reprend son monologue :

— Je relate ces faits au tribunal pour éclairer sa lanterne, pour créer l'ambiance en quelque sorte, car vous n'êtes pas poursuivie pour « outrage public à la pudeur », mais pour vol.

La poupée japonaise assise, terrifiée, au banc des prévenus libres, ne répond toujours pas et le plaignant est appelé : c'est un brave paysan, haut, large et rouge, qui paraît presque aussi effaré que la prévenue :

— Voici, explique-t-il, je descendais un après-midi le boulevard Saint-Martin pour chercher une vache...

— Quoi ? interroge le président, vous cherchiez une vache boulevard Saint-Martin ?

Alors le paysan, en toute simplicité :

— Oh, non, là je sais bien qu'on ne trouve que des poules, mais je passais sur ce boulevard pour me rendre dans un café où je devais débattre le prix d'une vache avec un marchand de bestiaux de la banlieue... mais je suis arrêté par une petite femme gentille qui me dit : « Vous n'avez pas l'air de bien connaître votre chemin, monsieur !... »

Et le brave homme d'expliquer qu'il avoua, en effet, ne pas bien connaître ce sacré Paris et que l'aimable promeneuse — aujourd'hui, assise au banc des prévenus — le lui avait indiqué ; pour la remercier, il lui avait offert un café crème puis, à son tour — sans doute pour ne pas être en reste de politesse — elle s'offrit elle-même :

— Ma foi, je ne pouvais pas faire le Joseph, explique le plaignant, surtout avec une « demoiselle » de la capitale.

« Allons à l'hôtel que je lui propose. — Non, qu'elle me répond, prenons un taxi, en auto, c'est bien meilleur ! »

La salle glapit de joie, le président a du mal à conserver son sérieux, mais la petite femme en robe fleurie est mal à son aise, elle prend pourtant son courage à deux mains pour déclarer :

— Tout ça est vrai, je suis allée en taxi avec monsieur, j'ai fait... ce qui était convenu, mais je ne lui ai rien pris.

— Si, ma montre !

Elle nie énergiquement, le paysan maintient son accusation :

— Voyons, ajoute-t-il, je ne dirais pas des « menterles » sur une personne qui a eu une politesse pour moi !

En guise d'argument suprême, la jeune femme s'exclame :

— Voyons, monsieur le président, je me trouve souvent en auto avec des hommes, eh bien ! aucun ne s'est jamais plaint de moi !

L'agent qui arrêta à la descente de voiture la professionnelle de l'amour en taxi explique qu'il fut hélé par le plaignant, mais qu'on ne trouva pas la montre sur la prévenue :

— C'est qu'elle l'avait bien cachée et qu'on n'a pas regardé au bon endroit ! prétend le brave paysan, du reste on l'a laissée en liberté après notre explication au commissariat.

Le tribunal jugeant qu'aucune preuve du vol ne peut être relevée à l'encontre de la prévenue l'acquitte ; triomphante, elle sourit et lance un sonore :

— Merci, messieurs !

Puis elle quitte l'audience d'un pas précipité... à la recherche sans doute d'un client à emmener en taxi.

(Suite page 15.) DIDIER RENAUD.

### Quand les enfants s'en mêlent...



— Alors, on joue au policier et au voleur ?

— Oui ; mais moi, je fais le policier.

— C'est que l'ex noté... C'est pareil.

Direction - Administration - Rédaction  
30, rue Saint-Lazare, PARIS (IX<sup>e</sup>)  
Téléph. : Trinité 72-96. — Compte Chèques Postaux 1475-65

### ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

|          |                         |        |
|----------|-------------------------|--------|
| FRANCE   | Un an (avec primes) ... | 50 fr. |
|          | Un an (sans primes) ... | 37 fr. |
|          | Six mois ...            | 26 fr. |
|          | Un an ...               | 65 fr. |
| ÉTRANGER | Six mois ...            | 33 fr. |

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.  
Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 16 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

# A HUIS CLOS

## - Causes salées -

(Suite de la page 14.)

### U ne nuit de folies...

Bien connue dans le monde des théâtres, Emma S..., dont je me garderai bien de donner le pseudonyme artistique, commit un jour l'imprudence de s'amuser beaucoup plus que de raison.

La chose est pardonnable lorsque les excès ne dépassent pas la limite prévue par la loi, c'est à dire l'intrusion de la police dans l'affaire.

Malheureusement, tel ne fut pas le cas. Et, pour avoir, à la suite d'un bizarre voyage d'exploration dans le « milieu », opposé aux agents une résistance désespérée, traité le commissaire de « mal bâti » et enfin giflé ce distingué magistrat, la théâtrienne, malgré l'intervention de protecteurs influents, comparait, libre mais confuse, devant les magistrats de cette chambre correctionnelle.

— Croyez, madame, que le tribunal est désolé d'avoir à évoquer aujourd'hui cette affaire, dit tout de suite le président avec beaucoup de politesse. Il est, hélas ! des nécessités devant lesquelles la courtoisie doit s'incliner.

A quoi, avec une bonne grâce charmante, l'artiste répond par un grand « merci » accompagné du plus gracieux sourire. Puis, invitée à s'expliquer, nous l'entendrons, non sans surprise, faire un récit réaliste de cette soirée mémorable.

— J'avais dîné avec des amis au bois. Il faisait chaud, peut-être les liqueurs prises sous les grands arbres chargés d'effluves printaniers m'avaient elles un peu « intoxiquée ». Je quittai mes amphitryons brusquement, retrouvai ma voiture et, rendant sa liberté au chauffeur, je filai vers l'Opéra, puis, par la rue Lafayette jusqu'aux abords du boulevard de la Villette.

« Qu'allais-je faire exactement dans ce quartier populeux et assez mal fréquenté ? Messieurs, peut-être vaut-il mieux que je ne m'étende pas sur cette question. Au cours du dîner, mes amis avaient beaucoup parlé de la population étrange, spéciale et curieuse aussi, qui hante les bars mal famés de certains coins de Paris. Ils avaient fait le procès des souteneurs, des filles de joie et de ces hommes à tempérament remarquable comme on en trouve dans la population interlope de la grand-ville. Une curiosité tenace s'était emparée de moi, peut-être s'y était-il glissé quelque chose de morbide, de plus fort que ma volonté même. Je ne puis exactement définir aujourd'hui encore la force qui m'animait. Je laissai ma voiture au coin de l'avenue Jean-Jaurès et du boulevard, puis je me mis en marche, droit devant moi, les yeux fixés sur tout ce qui se présentait. Inutile de vous dire que ma robe de soirée, mon manteau de fourrure et les quelques bijoux que je portais attirèrent vite l'attention de certains individus, peu habitués à voir dans leur quartier des femmes en tenue aussi peu courante. L'un d'eux, sur le terre-plein du boulevard de la Villette, m'aborda résolument. Dire que la chose m'étonna serait mentir. Je n'avais pas peur et mon trouble provenait uniquement de la sensation d'inconnu, de mystère, d'aventure que suscitait en moi ce tête-à-tête à la fois brusque et un peu dangereux.

« Que voulez-vous ? Je suis une femme, messieurs, et il est des heures où la femme, à l'égal de l'homme, peut avoir soif d'émotions obscures par ce qu'elles présentent en fait de nouveauté attirante et par leur côté un peu « en marge ».

Arrivée à ce point de son récit, l'artiste semble désorientée. Elle s'arrête et cherche visiblement des mots et des phrases destinées à exprimer toujours sincèrement des faits un peu difficiles à traduire. Avec mansuétude, le président lui vient en aide.

— Si vous croyez qu'il vaut mieux passer sur certains détails qui n'ont qu'un rapport lointain avec le délit, madame...

— Sans doute, pourtant je voudrais pouvoir me justifier vis à vis du commissaire, et, pour cela, il m'est malheureusement indispensable de vous développer les causes qui m'amenèrent à me si mal conduire.

Une brusque rougeur, des soupirs, de vifs coups d'œil jetés alentour afin de scruter les visages qui, tendus, espèrent des détails croustillants, enfin M<sup>me</sup> S... se décide :

— J'acceptai de suivre l'inconnu qui m'avait abordé, malgré qu'il eût plutôt mauvais aspect. Pourtant, il m'apparut de taille à prendre ma défense en cas d'autres mauvaises rencontres. Il était large d'épaules comme un colosse et aussi souple qu'une anguille. Nous commençâmes par faire la tournée des bars, puis des bals musette. Je m'amusai beaucoup et, naturellement, je réglai toutes les dépenses. A une heure du matin, je n'avais plus ma tête ; à deux, j'avais si bien perdu la notion des choses que je me retrouvai dans un hôtel à la vérité répu-gnant, couchée sur un lit aux draps doux. Trois bonshommes, aussi puissants

que mon sigisbée primitif et douze ou quinze bouteilles de vin rouge, mais vides, me tenaient compagnie. Lorsque les forces me revinrent, je voulus me débarrasser de mes compagnons, mais ils étaient plus ivres que toute la Pologne et l'idée me vint, pour les obliger à me lâcher sans fracas, de les faire boire encore ; ils finiraient par s'endormir et je pourrais gagner le large.

« Voilà, messieurs, quelle fut la cause de la terrible surexcitation nerveuse, pathologique, qui me fit injurier le commissaire de police et griffer les agents.

« A vouloir achever mes « costauds », je m'ennivrai moi-même au point de causer un vacarme qui attira les agents. Le patron de l'hôtel, apeuré, les laissa monter. Je les accueillis en véritable mégère et ils eurent toutes les peines du monde à me maîtriser.

« Au poste, il paraît qu'ils songèrent à me rendre au calme en me jetant un seau d'eau glacée à la figure, mais que ma toilette leur en imposa. Je le regrette, car, rendue à la sérénité, je n'aurais certainement pas injurié monsieur le commissaire et même poussé l'esprit de révolte jusqu'à lui donner une gifle.

Un des agents qui procéda à l'arrestation, cité comme témoin, veut développer son sujet, mais le président, dès que le digne gardien de la paix a déclaré : « Je trouvais la femme S..., dans la chambre, échevelée et toute nue », met un terme au récit avec les mots qui conviennent.

— Le tribunal vous sait gré. Vous pouvez vous retirer.

Et le jugement de suivre aussitôt, indulgent et bien accueilli de tous : quinze jours de prison avec sursis ; vingt-cinq francs d'amende.

Ah ! le joli sourire pour remercier de cette miséricorde !

J. C.

**ROMANS** neufs, marqués 12 et 15 francs. Sold. prix dérisoires. Demander liste c. 0.50 à **LAMOR**, 10, rue du Curé, ROUBAIX

**DÉTATOUAGE** Produits-Méthode Professeur **DIOU** 8, Rue Fernand-Foureau, PARIS (XII<sup>e</sup>)

**200 Fr.** le mille, adresses à copier pour enveloppes travail assuré. **MAMM. VULCAN**, 10, Lyon

**L'ENNUI C'EST LA MORT ! POUR RIRE FAIRE RIRE**

Demandez les catalogues *Farces, Aitropes, Superstices, pour Soldats et dîners, Chansons, Monologues, Préméditations, Physique, Méditative, Libération*. — Envoi contre Service **22 H. BILLY, MAYETTE** 2, rue des Carmes, Paris-5<sup>e</sup> Maison fondée en 1882.

**MAIGRIR** remède nouveau effet certain et sans danger Dem. broch. explicative envoyée gratuitement Laboratoires Cosmos (rayon 1), 14, rue de Wattignies, à Paris (XII<sup>e</sup>)

Vente directe du fabricant aux particuliers — franco douane

**100.000 clients par an. — 30.000 lettres de remerciement.** Demandez tout de suite notre catalogue franco gratuit. **Meisel & Hérolé, Markhamen 510 (Tch.-Slov.)**



### Les Enterrées du Bled (Suite de la page 10.)

n'est-ce pas ? pour que, là-bas, on mate la femme, pour qu'on endorme toutes les possibilités de révolte.

A Paris, son « petit homme chéri » la battait ? A la lisière du bled, on la battra aussi, jusqu'à la laisser évanouie certains jours sur le dallage de sa chambre, ou plutôt de sa cellule.

Elle veut s'enfuir ? C'est bien simple ; on lui retirera ses vêtements. Qu'est-ce que ça fait puisque, de toute façon, elle n'en a pas besoin pour se présenter devant ses clients !

Elle veut protester contre la séquestration qu'elle a enfin devinée. Et après ? Qui s'intéresserait à elle ? Les autorités ? Elles ont d'autres soucis. Son amant ? La dernière fois qu'il lui a écrit, il l'a prévenue que « si elle faisait la forte tête, les copains se chargerait d'elle, et drôlement ».

— Je veux au moins mon argent ! récla-

mera-t-elle alors à l'immonde taulière. — Oui, c'est vrai, mon ange, répondra celle-ci, je n'envoie plus rien à ton amant, il t'a laissée tomber. Tout l'argent que tu gagnes est maintenant pour toi. Par exemple, avant de le toucher, il faudra me payer une petite note... C'est toi qui me redevras encore.

Et de lui présenter un compte invraisemblable de soins, de fournitures de toilette, de nourriture et d'amendes qui augmentera chaque mois arbitrairement, et qu'elle ne pourra jamais amortir.

Elle est vaincue. Dans sa pauvre tête, tout se mêle sans qu'elle y comprenne grand chose. Elle prend l'habitude de son malheur Elle accepte.

Sur cette mer si bleue qu'elle avait traversée un jour en s'émerveillant, le destin l'avait entraînée vers le grand voyage sans retour. R. S.

AUJOURD'HUI, LISEZ DANS

## Mon Ciné-Actualités

### LE VOYAGE IMPRÉVU

avec **Betty STOCKFELD** et **Roger TRÉVILLE**

Dans le même numéro, vous trouverez un long article illustré de belles photos :

**Vies romanesques et aventureuses : CLARK GABLE**

**OFFRE SÉRIEUSE ET SINCÈRE PROFITEZ-EN SI VOUS SOUFFREZ DE**

## NEURASTHÉNIE

Névrose, Épuisement nerveux, Débilité, Dépression, Impuissance, Variabilité, Pertes séminales, Neurasthénie sexuelle, Affections des reins, Vessie ou Prostate, Rhumatisme, Goutte sciaticque, si vous êtes faible et sans force, si votre organisme est épuisé, demandez mon livre **L'ELECTRICITÉ guérissante naturelle**. Vous y trouverez les causes de vos souffrances et le moyen d'obtenir une guérison certaine et garantie. J'ai étudié ces questions pendant 20 ans et j'offre gratuitement le fruit de mon labeur à ceux qui souffrent. Donnez-moi seulement votre adresse sur une carte postale et immédiatement je vous ferai parvenir mon livre avec illustrations et dessins.

**DOCTEUR S.-H. GRARD** INSTITUT MODERNE, 30, Av. Alexandre-Marion BRUXELLES-FOREST Affranchissement pour l'Étranger : Lettres fr. 1.50 — Cartes fr. 0.50

## L'Amour féroce

par **Georges NORMANDY**

Ce n'est pas un titre destiné à provoquer les curiosités malsaines. C'est un ensemble d'études et de faits qui susciteront non seulement la pitié et l'horreur, mais qui intéresseront tous ceux qui veulent sonder

**LES MYSTÈRES DE L'AMOUR**

sous toutes ses formes

## SÉDUCTION

la Revue Artistique Moderne

continue cette semaine la publication de

**L'AMOUR FÉROCE** Nombreuses illustrations EN VENTE PARTOUT

**1 FR. 50**

Parait tous les Samedis

En utilisant le « **PETIT COURRIER** » de **SÉDUCTION** vous trouverez ce que vous souhaiterez **MARIAGES. RELATIONS MONDAINES**

### ARTICLES D'HYGIÈNE EN CAOUTCHOUC

Seuls les véritables Préservatifs « **BLACK CAT** » en caoutchouc-soie sans soudure, **VERIFIÉS, CONTRÔLÉS** et **GARANTIS** indéchirables 1 an, sont réputés dans le monde entier depuis des années pour leur **SOLIDITÉ** et, seuls, ils vous assurent une **SECURITÉ ABSOLUE** !

- N° 100 «ivoire» Soie blanche fine. La d. 10.
- N° 101 «Velouté» Soie rose ext.-fine. » 11.
- N° 102 «Réservoir velouté» » 12.
- N° 103 «Réservoir naturel» Soie brune surfine. » 13.
- N° 104 «Réservoir naturel» Soie blonde super. » 14.
- N° 105 «Cristallin» Soie blonde super. » 15.
- N° 106 «Réservoir cristallin» » 16.
- N° 107 «Pélure» Soie peaucet.-super. » 17.
- N° 108 «Réservoir pelure» » 18.
- N° 109 «Latex» Soie lactée invisible » 19.
- N° 110 «Renforcé» Lovable extra » 20.
- N° 111 «Soie chair» Lovable supérieur » 21.
- N° 112 «Supersolchair» Lovable extra-supér. » 22.
- N° 113 «Épail» Lovable d'usage » 23.
- N° 114 «Crocaille» Spécial, américaine » 24.
- N° 115 «Baudruche» extra, 20, 25, 30, sup. 40, 50, 60 » 25.
- N° 116 «Bout américain» Modèle très court » 26.
- N° 117 «Collection» Mod. variés supér. » 27.
- N° 118 «Echantillons» Mod. variés extras » 28.
- N° 119 «Assortiment Black Cat» 23 mod. différents » 29.
- N° 120 «Le Vérifier» appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs... 30.

**RECOMMANDÉ** : le N° 114 «LATÈX», nouveau préservatif donnant toute sécurité malgré son extrême finesse, et le N° 106 «SOIE CHAIR», lovable, d'une solidité incomparable. **CATALOGUE** illustré en couleurs (20 pages de photos) de tous articles intimes pour Dames et Messieurs avec tous renseignements et prix, joint gratuitement à tous nos envois. **ENVOIS** rapides, recommandés, en boîtes cochetées sans aucune marque extérieure qui puisse laisser soupçonner le contenu (**DISCRETION ABSOLUE GARANTIE**).

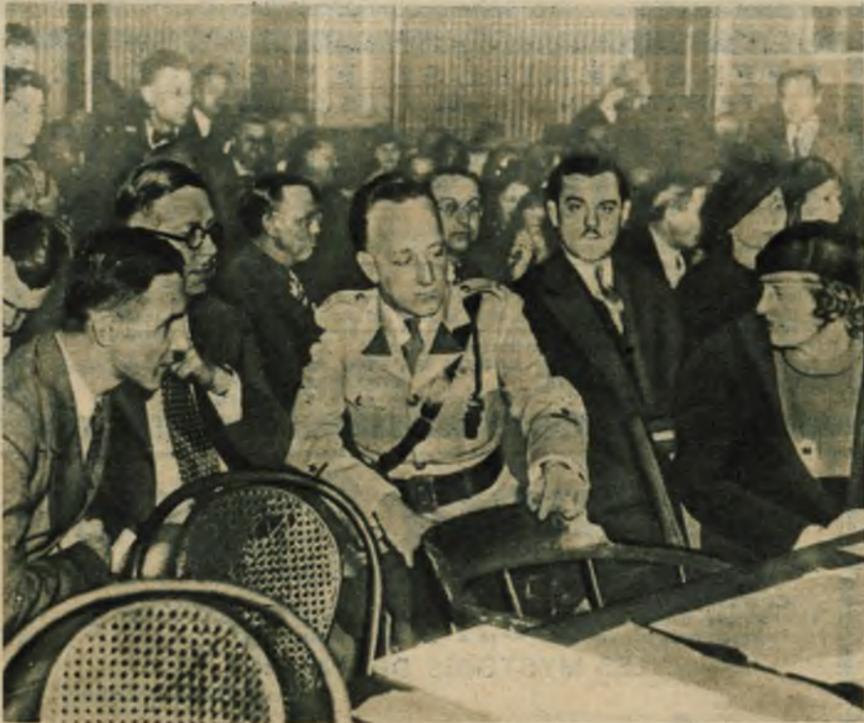
**PORT** : France et Colonies : 2 francs. Étranger : 5 francs. Contre remboursement (sauf étranger), port et frais : 3 frs. (Bien indiquer votre adresse très lisible et complète.)

**PAIEMENTS** : Nous déconseillons les envois en espèces et en timbres. Adressez mandats-poste, mandats-cartes, mandats-lettres, mandats-internationaux ou chèques à la **MAISON P. BELLARD, HYGIÈNE 55, rue N.-D.-de-Lorette, 55 - PARIS (9<sup>e</sup>)** Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue. Magasins ouverts de 9 h. à 7 h. - Même maison, mêmes articles : 22, rue du -bourg-Monmartre, PARIS-9<sup>e</sup> (G<sup>o</sup> Boulevards)



Sur la zone, à Paris, une bagarre générale éclate entre les membres de la famille Darras : quatre frères. La maîtresse de Georges Darras, la femme Ehlinger, intervient ainsi qu'un balayeur de la ville de Paris. Le malheureux, Antonin Richard, est tué d'un coup de couteau au cœur. Un agent intervenu est rossé d'importance. Auguste Darras, qui a fui, serait l'assassin. Nos photos représentent : à gauche : Auguste Darras. À droite : la femme Ehlinger. (Rap.)

Willy Davidovici, complice de Poulner, a comparu devant la treizième chambre correctionnelle. Il avait procuré une prolongation de séjour à deux Polonais. Voici l'homme d'affaires — louches — au cours de l'audience. (Rol.)



Le procès de Bruno Hauptmann s'est poursuivi toute la semaine devant le tribunal de Flemington. Chaque jour qui passe précise la culpabilité du Germano-Américain, que l'on voit sur notre document (à l'extrême gauche) parler à sa femme (à l'extrême droite). Ce procès sensa-

tionnel est aussi dur à suivre pour les jurés que pour l'accusé, ses avocats ou le ministère public. À droite : profitant d'une suspension d'audience, le jury populaire se délassa par une petite promenade dans les rues de Flemington. (N. Y. T.)



M. Favier, commissaire spécial à la gare des Invalides, à Paris, vient d'être affecté au même poste, à l'aérodrome du Bourget. (Rol.)

Le commandant Van Rollegem a inventé une cuirasse à l'épreuve des balles les plus puissantes. Les nombreuses expériences qui furent menées par le commandant lui-même ont été concluantes : la cuirasse a résisté d'une manière tout à fait efficace... même à des projectiles de mitrailleuse. (Fulg.)

Les réfugiés de la Sarre se présentent nombreux à nos frontières, où des scènes déchirantes se sont produites. Voici un fugitif arrêté par les douaniers pour être fouillé. (M. P. P.)